

# LE DEVOIR

Vol. LXXXVI - No 158

MONTREAL, LE LUNDI 10 JUILLET 1995

75c + TPS + TVQ / Toronto 85c

PERSPECTIVES

## Grise mine

La Conférence internationale des Nations unies sur le déminage qui se tenait la semaine dernière à Genève n'a pas permis de recueillir les 75 millions de dollars que l'ONU réclamait pour son Fonds d'assistance aux programmes de déminage. Cette campagne de souscription illustre un des paradoxes de ces armes mutilantes que sont les mines terrestres antipersonnel: bon marché à produire, elles sont très coûteuses à éliminer. La conférence de Genève a aussi montré les limites des efforts de déminage: la destruction de ces engins est une tâche toujours à recommencer car on continue à placer de nouvelles mines chaque année.

«**D**anger. Terrain miné». L'avertissement pourrait figurer dans les champs et les campagnes de 64 pays du monde, là où ont été disséminés, souvent de façon totalement anarchique, des millions de ces engins qui ne tuent pas toujours, mais infligent d'horribles blessures, estropient et mutilent.

Les mines antipersonnel constituent «un usage pervers de la technologie», dit-on au Comité international de la Croix-Rouge qui gère sept hôpitaux et une trentaine de centres orthopédiques dans 14 pays pour venir en aide aux amputés et aux victimes des mines. Les Nations unies estiment qu'il y a 110 millions de mines dissimulées et placées en faction contre les populations civiles. Ces «sentinelles éternelles», selon la formule des experts, peuvent frapper aujourd'hui ou demain, ou encore dans trente ans.

Les pays les plus touchés sont l'Afghanistan, peut-être le territoire le plus miné au monde, le Cambodge et en Afrique, l'Angola et le Mozambique. Sur le continent américain, on a fait un usage abusif de mines au Nicaragua et au Salvador.

Selon l'ONU, la fabrication d'une petite mine, une technologie à la portée de tous, revient à trois dollars. Sa détection et sa neutralisation coûte de 300 à 1000 dollars. En outre, alors que les programmes de déminage permettent de retirer 100 000 mines chaque année, environ deux millions de nouvelles mines sont disséminées dans le même laps de temps. Le financement de la destruction des mines devient de plus en plus problématique et les coûts exorbitants. Selon le Comité international de la Croix-Rouge, il faudrait 33 milliards de dollars et plus de mille ans de travail pour nettoyer l'ensemble de la planète.

Le Canada qui participe à divers programmes de détection et de désamorçage des mines antipersonnel, notamment au Cambodge, a annoncé une contribution de 200 000 dollars au Fonds d'assistance aux programmes de déminage.

**Vers un contrôle plus rigoureux des mines terrestres**

Les États-Unis ont offert 12,5 millions de dollars. Les Nations unies ont recueilli une vingtaine de millions de dollars pour leurs programmes de déminage la semaine dernière. Ce qui, en regard des besoins, paraît terriblement dérisoire.

Ne serait-il pas plus logique, dans ces conditions, d'envisager l'interdiction pure et simple des mines terrestres? Le secrétaire général des Nations unies Boutros Boutros-Ghali a lancé un appel dans ce sens la semaine dernière, à la conférence de Genève. Mais il est peu probable qu'on parvienne très rapidement à forger un consensus sur cette question. Une quarantaine d'États ont bien signé la convention de 1980 sur les mines antipersonnel qui contrôle leur usage. Mais beaucoup de pays — comme le Canada qui n'exporte plus de mines depuis 1987 et n'en fabrique plus depuis 1992 — estiment cependant que leurs forces armées doivent disposer d'un certain stock de mines terrestres, à des fins de formation et à usage militaire défensif. Les mines, dit-on dans les états-majors des armées, ont encore un rôle militaire défensif à jouer. (La plus récente utilisation de mines terrestres par les Forces armées canadiennes remonte à l'opération militaire-humanitaire en Somalie, en 1993. Le contingent canadien avait disposé des mines autour du camp pour prévenir une attaque.)

Cet automne à Vienne le réexamen de la Convention sur les armes conventionnelles devrait permettre de progresser quelque peu vers un contrôle plus rigoureux des mines terrestres. Suivant en grande partie les recommandations du Comité international de la Croix-Rouge, plusieurs États, dont le Canada, demanderont que toutes les mines fabriquées à l'avenir soient obligatoirement munies de système de détection et d'auto-destruction. Ils demanderont que l'exportation des mines soient limitée et que la Convention qui régit l'usage militaire des mines s'applique aussi bien aux conflits internes qu'aux conflits inter-États.

On le voit: l'interdiction de l'usage des mines, la prohibition de leur fabrication et la destruction des stocks existants comme l'a réclamé le secrétaire général des Nations unies, n'est pas pour demain. Au mieux, les pays signataires de la Convention parviendront à s'entendre sur un usage plus «civilisé» des mines terrestres. Ce qui laisse de toute façon entier le problème de l'utilisation «privée» des mines dans les pays, comme le Cambodge par exemple, où elles sont devenues une arme banale, accessible à n'importe qui.

En attendant, les efforts des divers organismes gouvernementaux et non gouvernementaux qui luttent contre ce fléau, semblent engagés dans un combat bien inégal.

L'ENTREVUE

**Hélène Dumont: la critique du châtiment**  
PAGE B 1



LE MONDE

**Encore des Casques bleus pris en otages**  
PAGE A 5



SUR L'INFOROUTE

**Québec sur Internet: une coquille à remplir**  
PAGE B 7

## Mille sabords pour Greenpeace



Ces deux commandos de la marine française, dont un est masqué, se trouvent sur le pont du *Rainbow Warrior II* après l'avoir abordé hier à proximité de l'atoll de Mururoa. Le navire de Greenpeace est entré dans la zone d'exclusion de l'atoll dans le but de protester contre la reprise des essais nucléaires français. Selon l'organisation écologiste, le navire a été saisi par les autorités militaires de l'endroit. Cette photo a été prise à partir d'un reportage télévisé.

## La marine française saisit le navire de Greenpeace

D'APRÈS AFP ET REUTERS

Paris — Dix ans presque jour pour jour après l'attentat contre le *Rainbow Warrior* dans le port néo-zélandais d'Auckland par la France le 10 juillet 1985, son successeur, le *Rainbow Warrior II*, a été abordé hier à l'aube par des commandos de la marine nationale française à quelques encablures de l'atoll de Mururoa.

L'abordage du navire amiral de l'organisation écologiste, à proximité immédiate du site d'expérimentation nucléaire en Polynésie française, n'a «pas fait de blessé», selon le gouvernement.

«Quelques grenades lacrymogènes ont été tirées et quelques cadenas brisés. Mais tout l'équipage et les passagers sont en parfaite santé», a-t-on indiqué auprès du Haut Commissariat de la République en Polynésie française.

Actuellement, les passagers — 11 membres de Greenpeace, deux membres de l'équipage du voilier *Vega* qui l'accompagnait, Mgr Jacques Gaillot, l'indépendantiste polynésien Oscar Temaru, le pasteur Temarama et cinq journalistes — sont interrogés par les gendarmes. «Une procédure parfaitement normale et qui n'a rien à voir avec une mise au secret», a-t-on précisé de même source.

Les passagers et journalistes présents sur le bateau pourraient être rapatriés très rapidement sur Tahiti. Le *Rainbow Warrior* était entré dans la zone d'exclusion des 12 milles nautiques. Il avait mis à l'eau la nuit précédente ses cinq zodiacs, qui devaient également entrer dans les eaux territoriales de Mururoa, de même que le voilier *Vega*.

VOIR PAGE A 8: GREENPEACE

## Il y cinq ans, Oka...

*Depuis l'été 90, plus rien n'est comme avant dans la petite ville du lac Des-deux-Montagnes*

Il y a cinq ans, le nom d'Oka, comme celui des Mohawks de Kanesatake, passait à l'histoire. Au cœur de cette petite ville de quasi-banlieue de Montréal, où l'on parlait jusque-là plutôt de tourisme, la crise autochtone s'est ouverte brutalement, en juillet 1990. *Le Devoir* revient aujourd'hui sur les éléments qui ont mené à ce conflit.

CAROLINE MONTPETIT  
LE DEVOIR

1 ■ À l'origine, il y avait un petit village relativement paisible, nommé Oka, dans une zone remarquablement belle du Québec, pleine de superbes pins centenaires, aux abords du lac Des-deux-Montagnes. Chez quelques Blancs du village, peut-être les plus fortunés, les occupations et les préoccupations tournaient beaucoup, en 1989, autour de la marina, de l'achat de quelques propriétés et du club de golf privé d'Oka.

Parmi ces Blancs vivaient cependant quelques autochtones (ils sont environ 2000 aujourd'hui), de la nation iroquoise mohawk. Leurs terres individuelles, en fait possessions du gouvernement fédéral, sont juxtaposées aux autres, comme en patchwork, forçant le voisinage, sans que leur territoire ne porte le nom de réserve.

À l'été 1989, soit un peu moins d'un an avant la crise autochtone qui ébranla le Québec, ces Indiens-là semblaient avoir plus ou moins enterré leurs revendications territoriales, tout comme les morts qui peuplaient toujours un petit cimetière, à la frontière du terrain de golf.

Quelle hache de guerre dormait dans ce jardin de pierre? Quelle colère inexprimée? Quelles revendications frustrées?

VOIR PAGE A 8: OKA



PHOTO ARCHIVES  
Scène célèbre des événements de 1990: un *warrior* sur une auto renversée de la Sûreté du Québec.

Un projet de Réjean Thomas

## Le Québec pourrait avoir ses «volontaires sans frontières»

ISABELLE PARÉ  
LE DEVOIR

De Bujumbura à Paris, en passant par Jérusalem, le nouveau responsable québécois de l'action humanitaire, le Dr Réjean Thomas, tente de tailler une niche pour le Québec dans le vaste échiquier de l'aide internationale. Une niche qui pourrait bientôt comprendre une banque de «volontaires sans frontières» québécois que dépêcherait le gouvernement à travers la planète.

De retour d'une récente mission qui l'a mené à Paris, au Burundi et en Palestine, Réjean Thomas, le responsable de l'action humanitaire internationale pour le Québec, parle sans cesse des projets qui se multiplient dans ses cartons.

Lors d'une visite à Paris en mai, il y a rencontré les grands de l'aide humanitaire, histoire de voir comment se débrouille le seul État au monde qui possède un secrétariat à l'aide humanitaire. Il a causé avec les Kouchner et Emmanuelli, tous deux ex-directeurs de Médecins sans frontières et grands patrons de l'aide internationale en France et en Europe. Il a obtenu un entretien d'une heure avec Danièle Mitterrand, alors première dame de France, dont l'action sur le front humanitaire, par l'entremise de sa fondation France Liberté, est devenue un pion incontournable dans le domaine. «Nous avons discuté de possibilités de collaboration, de projets communs», explique Réjean Thomas, qui en caresse d'ailleurs plusieurs à la fois.

VOIR PAGE A 8: VOLONTAIRES



PHOTO JACQUES NADEAU  
Réjean Thomas est responsable de l'action humanitaire internationale pour le Québec.

## Les touristes ont renfloué le Festival de jazz

*De plus en plus d'affaires se concluent au FIJM*



SERGE TRUFFAUT  
LE DEVOIR

Grâce à une progression appréciable du nombre de touristes, la seizième édition du Festival international de jazz de Montréal (FIJM) s'est soldée par une augmentation de l'assistance, plus de 1,5 million de personnes, qui a favorisé l'atteinte de l'équilibre budgétaire.

Président du FIJM, Alain Simard a précisé au cours d'une conférence de presse que la stratégie élaborée afin d'aller puiser davantage de clientèles en dehors du bassin montréalais avait commencé à porter fruit.

N'eût été de l'injection de fonds inhérente à cette hausse du nombre de touristes au cours de la durée de ce Festival, celui-ci se serait peut-être conclu sur un déficit. D'autant plus que le taux de change était loin de favoriser l'équilibre des finances.

Avec un dollar oscillant tant bien que mal aux alentours des 73 cents américains, il va de soi que la somme des cachets alloués aux musiciens était proportionnellement plus élevée que ce qu'elle avait été au cours des éditions antérieures. Et c'est là, sur ce front, que l'afflux des touristes a le plus contribué au succès de cet événement.

Vice-président, finances, du FIJM, Luc Châtelain a expliqué que la hausse du nombre de touristes, et évidemment des dépenses effectuées par ceux-ci, avait large

VOIR PAGE A 8: FESTIVAL

INDEX	MÉTÉO
Agenda .....B6	Montréal
Avis publics .....B4	Ensoleillé avec pas-
Classées .....B5	sages nuageux.
Culture .....B7	Max: 24
Économie .....B2	
Éditorial .....A6	Québec
Le monde .....A5	Ciel variable.
Mots croisés .....B4	Max: 24
Les sports .....B5	Détails en B4

# LES ACTUALITÉS

Énergie

## La Californie entre de pied ferme dans le bal de la déréglementation

LOUIS-GILLES FRANCOEUR  
LE DEVOIR

Depuis 20 ans, la Californie a été le berceau de plusieurs modèles parmi les plus novateurs en matière de gestion de l'énergie, comme la gestion de la demande notamment par les économies d'énergie, ainsi que la planification intégrée des ressources (PIR), laquelle a forcé l'examen des coûts sociaux cachés de la production d'énergie.

Même si la plupart de ces méthodes sont actuellement mises de côté en raison du vent de déréglementation qui souffle sur les États-Unis, la Californie pourrait bien ne pas perdre sa place dans le peloton de tête des États novateurs car plusieurs de ses « penseurs » énergétiques voient d'un œil favorable la tornade qui secoue les institutions de la dernière génération.

« Il est possible — nous en sommes convaincus — de diminuer les coûts de l'énergie et de l'électricité vendues ici sur un marché libre sans pour autant perdre les avantages obtenus dans le passé par le recours à la planification intégrée des ressources. Un marché libre nous débarrassera, par exemple, des vieux équipements polluants et inefficaces plus sûrement qu'une législation coûteuse à appliquer. Un marché libre contrôlera de lui-même l'expansion de l'offre car personne ne voudra lancer des projets dans un marché saturé. »

« Mais, en même temps, poursuit John White, il est évident que la société doit prendre des mesures pour que les producteurs paient le prix de leur pollution ou des dommages causés à l'environnement si on veut qu'ils ne soient pas indûment avantagés par rapport aux producteurs d'énergie plus verte. Si, et j'insiste, « si » nous faisons en sorte que les énergies alternatives — et en particulier les économies d'énergie — puissent tirer le juste profit de leur valeur sociale, un marché libre les avantagera systématiquement », soutient John White, directeur général du Center for Energy Efficiency and Renewable Technologies (CEERT).

Ce centre regroupe la plupart des entreprises californiennes impliquées dans la production alternative. Il ne s'agit pas d'un groupe marginal mais bien de centaines d'entreprises en santé, qui travaillent au sein du même organisme avec divers groupes environnementaux pour redéfinir les règles maintenant que le grand jeu de la déréglementation est lancé. Les Californiens, qui ont littéralement défini les règles du jeu en matière de transports depuis une décennie, veulent de la même façon inventer le modèle de l'avenir en matière d'énergie... pour ne pas avoir à le subir!

La déréglementation imposée par le gouvernement fédéral américain permet à certains acheteurs, de grandes entreprises ou des regroupements de consommateurs à l'échelle municipale, principalement, d'acheter leur électricité auprès des producteurs de leurs choix. Il n'est pas impensable, théoriquement et techniquement, que les individus puissent choisir chacun leur producteur en fonction de leurs intérêts ou de leurs convictions, comme ils peuvent le faire pour les interurbains. Mais cela semble peu probable à moyen et long terme car seuls les achats importants, généralement à l'échelle municipale, vont permettre d'obtenir des conditions économiques avantageuses, racontent la plupart des experts rencontrés.

**Finie la planification de la demande et des politiques énergétiques: l'heure est à la loi du marché**

« Il est évident, dans un tel contexte, précise de son côté Gary Heath, conseiller à la présidence de la California Energy Commission, que c'en est fini de la planification de la demande et des politiques énergétiques globales que nous avons élaboré depuis 20 ans: les producteurs et le marché vont faire la loi. Reste à voir ce que la population et les politiciens vont retenir de l'expérience acquise dans le passé pour assurer un juste équilibre avec les impératifs sociaux et environnementaux. Pour l'instant, le jeu est ouvert. »

Le Dr James Walker, un entrepreneur en énergie alternative et membre du CEERT, estime tout comme John White qu'il y a trois solutions susceptibles de réunir le meilleur de l'ancien et du nouveau système dans une économie de marché. Dans les scénarios, disent-ils, tout nouveau projet énergétique devra subir minimalement le test de l'évaluation environnementale car la déréglementation va invariablement relancer les projets de centrales thermiques en raison du faible prix du gaz naturel et du pétrole et, partant, relancer à la hausse les émissions acides et les gaz à effet de serre.

### Les différentes formules

La première formule du centre vise précisément cet aspect. Le CEERT propose d'instaurer une limite absolue aux émissions acides et aux gaz à effet de serre pour l'ensemble de la Californie, sur le modèle des permis de pollution acide mis sur pied par le gouvernement fédéral américain. Le nombre des permis est limité. On peut les acheter et les vendre au gré des lois du marché, selon les stratégies de chaque entreprise. La limite des émissions industrielles de cet État devrait diminuer progressivement avec les années,

ajoute M. White, ce qui non seulement améliorerait l'air de tout le monde mais débarrasserait le marché des vieilles centrales thermiques. Ce système, dit-il, serait plus efficace qu'une taxe sur les émissions de gaz carbonique (CO<sub>2</sub>) car le simple mot « taxe » suffit actuellement à tuer dans l'œuf tout projet de politique aux États-Unis, philosophie républicaine oblige...

La deuxième formule consiste, selon le CEERT, à obliger les producteurs à se doter d'un « portefeuille d'énergie verte » dans leurs actifs, de façon à les inciter dans un contexte d'émulation technologique à recourir de plus en plus aux économies d'énergie ou aux énergies alternatives comme l'éolien, le solaire ou le géothermique. La part des énergies vertes de chaque portefeuille corporatif augmenterait avec le temps.

Mais c'est une troisième formule que préconise le CEERT, laquelle recueillerait de plus en plus l'adhésion des grands groupes environnementaux, traditionnellement opposés à la disparition de la PIR et de la gestion de la demande par des organismes indépendants chargés d'assurer la suprématie de l'intérêt public sur celui des promoteurs.

Selon cette troisième formule, tous les consommateurs californiens, gros ou petits, paieraient des frais d'utilisation pour le transit de leurs achats d'électricité sur le réseau unique (il est impensable d'imaginer actuellement des réseaux parallèles). S'ajoutera à ces frais d'utilisation de « l'autoroute énergétique » un tarif uniforme de 3,5 %, qui servirait à financer de façon statutaire les énergies les moins polluantes, pour rétablir l'équilibre social par rapport aux producteurs qui utilisent l'air ou les rivières publiques à leur profit. Les subventions automatiques seraient d'autant plus importantes que les impacts environnementaux seraient négligeables.

« Une économie de marché fortement concurrentielle et ainsi corrigée ferait, du coup, disparaître les méga-projets, toujours chers aux grandes entreprises intégrées, publiques et privées, malgré leurs effets dévastateurs au plan environnemental. Si les économies d'énergie et les énergies alternatives occupent une part marginale du bilan énergétique de la Californie, elles ont accaparé plus de 75 % des projets des 10 dernières années car on tenait compte alors via la PIR des coûts invisibles imposés par chaque filière à la société. En rétablissant autrement l'équilibre avec de nouvelles règles, nous sommes certains que cette tendance vers des installations énergétiques plus propres et plus petites se confirmera et même s'accroîtra. Mais pas aux dépens des ressources publiques que sont l'eau et l'air », conclut John White



À droite sur la photographie, le petit-fils de Saidye Bronfman, Edgar, qui a procédé récemment à l'acquisition des studios de cinéma MCA Inc.

## De nombreux dignitaires aux obsèques de Saidye Bronfman

PRESSE CANADIENNE

Le premier ministre Jean Chrétien a fait partie des dignitaires qui ont assisté hier aux funérailles de Mme Saidye Bronfman, l'aînée de la célèbre famille.

Agée de 98 ans, elle est décédée à sa résidence de Montréal jeudi.

La cérémonie funéraire a eu lieu au Centre Saidye Bronfman, un centre culturel de renommée internationale. L'auditorium de 500 places était rempli et 300 autres personnes ont pris place dans la galerie d'art de l'endroit.

Les enfants et les petits-enfants de la famille ont rendu hommage à Mme Bronfman, une philanthrope reconnue pour son fervent soutien aux milieux artistiques.

Jean Chrétien et sa femme Aline y étaient présents; le ministre de la Sécurité publique, Serge Ménard, représentait le gouvernement du Québec. Paul Desmarais, président de Power Corporation, assistait également aux funérailles. Aucun d'entre eux n'a adressé la parole aux journalistes.

David Berger, le nouvel ambassadeur du Canada en Israël, a déclaré que Saidye Bronfman était une grande personnalité dont la mémoire vivra à travers ses

œuvres caritatives et les arts, principalement grâce au centre qui porte son nom.

« C'est une partie tellement importante de la vie culturelle de cette ville, un endroit où les jeunes peuvent venir et apprendre. Cela demeurera encore longtemps partie intégrante de cette ville », a souligné l'ancien député libéral.

Saidye Bronfman a été l'épouse de Samuel Bronfman, le fondateur de l'empire de la distillerie Seagram, qui est lui-même décédé en 1971. Son petit-fils Edgar Jr a été celui qui a procédé à l'acquisition récente des studios de cinéma MCA Inc.

### Une grande dame

Parmi les nombreuses distinctions honorifiques reçues, la défunte était membre de l'Ordre de l'Empire britannique depuis 1943. Elle a ainsi été récompensée pour avoir aidé à fonder et à diriger la section juive de la Croix-Rouge canadienne dès le début du dernier conflit mondial.

Elle a aussi accordé un soutien important à des organisations telles Aidons l'Enfance Canada, la Fondation culturelle Canada-Israël, le Conseil national des femmes juives, la Galerie nationale du Canada et le Musée des beaux-arts de Montréal.

E N B R E F

### DIX JOURS SOUS LES DÉCOMBRES

Seoul (Reuter) — Un homme de 21 ans a été retiré vivant hier des débris du grand magasin Sampoong de Séoul, dix jours après son effondrement, a rapporté la télévision sud-coréenne. Les sauveteurs ont placé le jeune homme, un étudiant employé à mi-temps dans le magasin, sur une civière avant de le déposer dans une ambulance. « J'étais en train de dégager du béton pour sortir un corps coincé dessous quand j'ai entendu quelqu'un dire: "Je suis vivant, je suis vivant" », a expliqué un sauveteur à une chaîne de télévision locale. Aucun détail n'a été livré sur l'état de santé du survivant, qui se trouvait au troisième niveau du sous-sol du magasin. Le bilan officiel s'élève à 147 morts et près de 250 disparus.

voir, c'est de pratiquer un test d'ADN », explique le professeur Malcolm Potts de l'université de Berkeley, qui a procédé avec son frère William, zoologiste à l'université de Lancaster (en Grande-Bretagne), à une étude génétique de la famille royale britannique. Selon les deux chercheurs, aucun des ancêtres de la reine Victoria n'était porteur du gène de l'hémophilie, qu'elle a transmis à ses enfants. Cela signifie qu'à moins d'une mutation génétique — une chance sur 50 000 que cela survienne, estiment les chercheurs — la reine Victoria, qui a régné de 1837 à 1901, ne serait pas la fille du Prince Edouard, duc de Kent.

### BYE, BYE, HUGH

Londres (Reuter) — Hugh Grant et Elizabeth Hurley vont se séparer, mettant fin à huit ans de vie commune, après l'arrestation de l'acteur britannique en compagnie d'une prostituée à Los Angeles, rapportait hier le *Sunday Mirror*. Le journal cite des sources proches du groupe de cosmétiques Estée Lauder, avec lequel Elizabeth Hurley, 29 ans, a signé un contrat de 1,6 millions de dollars. Des dirigeants ont assuré qu'ils n'avaient exercé aucune pression sur l'actrice et *top model* mais ont ajouté qu'Estée Lauder était resté en dehors de l'affaire avec la certitude qu'Elizabeth Hurley « comprendrait ce qu'elle avait à faire ». Hugh Grant, 34 ans, a été inculpé pour attentat à la pudeur après avoir été surpris par la police américaine avec une prostituée dans sa voiture. Il est reparti pour les États-Unis où il a prévu une série d'interviews télévisées qui devraient être l'occasion de nouvelles excuses publiques. Hugh Grant, devenu célèbre depuis le succès du film *Quatre mariages et un enterrement* et qui assurait la promotion de son dernier film *Nine Months* avant la sortie le 12 juillet, défraie la manchette des journaux britanniques depuis plusieurs jours déjà.

### IL ÉTAIT UN PETIT NAVIRE...

Zagreb (AFP) — Des archéologues croates ont découvert les vestiges d'un navire mauritanien qui a fait naufrage vraisemblablement au 3<sup>e</sup> siècle après J.-C. au large de l'île croate de Hvar. Le navire, immergé par 20 à 25 mètres de fond, dans une baie du nord de l'île, contenait 70 amphores cylindriques de 40 litres environ, toutes bien conservées et une dizaine d'autres plus petites dans lesquelles l'équipage conservait l'huile et l'eau. L'île de Hvar, située au large de Split, compte environ 800 sites archéologiques, dont 130 sous-marins.

### LA REINE VICTORIA, ENFANT ILLÉGITIME?

Londres (Reuter) — La reine Victoria n'était peut-être pas la fille du Prince Edouard, affirmaient hier deux chercheurs britanniques dans le *Sunday Times*. « Il existe une chance que Victoria soit un enfant illégitime. Le seul moyen de le sa-

## Les conducteurs de Saturn ne sont pas du genre à s'attirer des bosses.



12 395 \$\*  
(transport 400 \$ en sus)

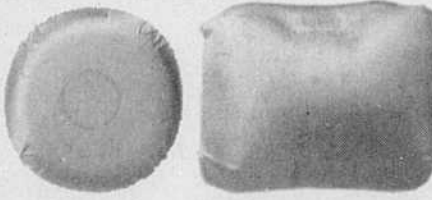
Saturn SL 199 \$/mois\*\* location de 36 mois.



Panneau de polymère

Ils sont plutôt du genre à les éviter. Et c'est pour ça qu'ils ont choisi Saturn. Ils savent qu'ils peuvent compter sur les panneaux de carrosserie en polymère, antichocs et anticorrosion, pour minimiser les risques de bosses et d'éraflures. Ce qui — soit dit en passant — est une caractéristique dont aucune autre voiture de cette catégorie ne peut se vanter.

Ils savent aussi qu'ils peuvent compter sur les deux sacs gonflables (au cas où), sur la faible consommation et sur l'excellente valeur de revente de leur véhicule. Ils savent surtout qu'ils peuvent toujours compter sur leur concessionnaire Saturn. Ça ne fait aucun doute, les conducteurs de Saturn sont des gens avertis.



2 sacs gonflables

\*PDSF. Les concessionnaires sont libres de fixer un autre prix. \*\*Ces mensualités, basées sur une Saturn SL 1995 et calculées sur un bail de 36 mois, comprennent le transport (400 \$), la préparation du véhicule et les frais d'acquisition (350 \$). Par contre, l'immatriculation, l'assurance et les taxes ne sont pas incluses. À la signature du contrat, un versement initial de 1 596 \$, un dépôt de garantie remboursable de 300 \$ et le paiement des taxes vous seront demandés. Pendant la durée du bail, le kilométrage qui vous est alloué est de 72 000 km. coûtera 5 €. En résumé, le coût net capité — si vous souhaitez garder la voiture — sachez garanti. Autres options et versements initiaux disponibles sur demande.



**SATURN** inc.

Pour faire tout autrement.

BOURASSA SATURN SAAB ISUZU

Laval

385-9191

DÉCARIE SATURN SAAB ISUZU

Montréal

483-5555

GRAVEL SATURN SAAB ISUZU

1 Place Ville Marie, Montréal

(Angle Cathcart et McGill)

861-2000

GRENIER SATURN SAAB ISUZU

Montréal

964-1374

HOCHÉLAGA SATURN ISUZU

Montréal

251-1552

MONDIAL SATURN SAAB ISUZU

Montréal

385-7222

SATURN ISUZU DE LA PRAIRIE

La Prairie

659-8994

SATURN ISUZU SOREL-TRACY

Tracy

746-1227

SATURN SAAB ISUZU DE BLAINVILLE

Blainville

437-6317

WEST-ISLAND SATURN SAAB ISUZU

Roxboro

684-3161

LE DEVOIR

# ACTUALITÉS

Bijouterie  
**GAMBARD**  
Vente et service technique  
630-A, rue Cathcart, Montréal, centre-ville  
866-3876  
AGENT OFFICIEL ROLEX

## Harris menace de privatiser TV-Ontario

SUZANNE DANSEREAU  
PRESSE CANADIENNE

Toronto — Alors qu'au Québec le gouvernement Parizeau s'apprête à modifier radicalement la vocation de Radio-Québec en coupant la moitié des postes et en abandonnant 90 % de sa production au secteur privé, en Ontario le nouveau gouvernement conservateur de Mike Harris menace de carrément privatiser sa télévision publique comme l'a fait récemment l'Alberta.

La direction de TV-Ontario attend la tenue d'un briefing avec le ministre de la Culture, Marilyn Mushinski, pour savoir si le gouvernement Harris est vraiment sérieux dans sa démarche.

Le président de TVO Peter Herrndorf refuse d'emblée cette privatisation.

Selon lui, la télévision publique ontarienne, qui célèbre son 25<sup>e</sup> anniversaire cette année, doit demeurer étatisée parce que 70 % de sa production est de nature éducative.

«Que le privé puisse continuer à donner des services éducatifs tout en générant des profits serait un tour de magie», déclarait-il récemment en entrevue.

Cette semaine, à l'occasion du dévoilement du budget de 1995-96, M. Herrndorf fera une importante annonce, vraisemblablement la mise à pied d'une centaine d'employés, soit près de 20 % de ses effectifs.

Cette cure minceur, qu'on promet d'imposer au niveau administratif plutôt qu'à la production, fait suite aux coupes de 12,8 millions \$ que la société a dû subir au cours des quatre dernières années, de même qu'à la réduction de 11 % de son effectif annoncée en 1992. TVO attire 2,3 millions de téléspectateurs en Ontario.

TV-Ontario se prépare aussi à modifier radicalement la structure de son financement, a indiqué la porte-parole Sharon Salson.

En vertu d'un plan mis de l'avant par M. Herrndorf, TVO compte s'auto-financer à 40 % en l'an 2000. A l'heure actuelle, la société ne s'auto-finance qu'à 20 %.

Le reste de ses revenus, soit 80 % de son budget, provient du gouvernement ontarien. (La subvention se chiffrait l'an dernier à 58 millions sur un budget total de 82 millions \$).

Pour atteindre son objectif, TVO s'y prendra de plusieurs façons: elle va diminuer ses coûts de production (lire: donner de plus en plus de productions au secteur privé et favoriser les coproductions, soit avec le privé, soit avec d'autres télé publiques); augmenter ses ventes d'émissions à l'extérieur; et aller chercher davantage de soutien chez les entreprises et dans le public, explique Mme Salson.

### Des exemples

Voici quelques exemples: TVO vient de vendre une série d'émissions scientifiques à la Chine; elle vient de recruter 71 000 membres dans le public par l'intermédiaire de son programme de dons; et elle donne du temps d'antenne à des entreprises en échange de contributions financières.

En résumé, du côté des effectifs, le «ménage» est en train de se compléter à TVO, tandis que du côté de la production, la télévision ontarienne a pris le virage du privé.

A cet égard, TVO a donc quelques longueurs d'avance sur Radio-Québec, qui vient tout juste d'entamer son processus de rationalisation.

«Privatisation ou pas, TVO ne sera plus la même boîte d'ici cinq ans», prédit Adrien Cantin, producteur exécutif de l'émission Panorama, à la Chaîne, la télévision française de TV-Ontario.

«Je ne vois pas comment un diffuseur privé serait intéressé à garder la chaîne et diffuser en français. La masse critique [de téléspectateurs] n'est pas là», dit-il.

## Décès de Gérard Turcotte

LE DEVOIR

Gérard Turcotte, ancien secrétaire général de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal de 1959 à 1984, de la Ligue d'Action Nationale et du Mouvement Québec français, est décédé à Montréal, le samedi 8 juillet dernier, à l'âge de 75 ans.

M. Turcotte avait consacré toute sa vie au mouvement nationaliste. Il a milité et occupé diverses fonctions administratives dans les principales organisations nationalistes au Québec pendant plus de 50 ans.

Fondateur de la Fédération des Sociétés Saint-Jean-Baptiste du Québec — devenue par la suite le Mouvement national des Québécois — Gérard Turcotte a également été secrétaire de l'association des Amis du Devoir dans les années soixante. A l'instigation de l'abbé Lionel Groulx, il avait fondé l'organisation des Jeunesses nationalistes.

KATHLEEN LÈVESQUE  
LE DEVOIR

La route reliant la réserve de Kahnawake à Châteauguay porte toujours les cicatrices de la désormais célèbre crise amérindienne de l'été 1990. Les tranchées sont aujourd'hui pavées, mais elles symbolisent encore les tensions entre les communautés blanche et autochtone.

Et c'est justement pour tenter de panser les plaies que les Mohawks, depuis cinq ans, organisent un grand *pow-wow* comme celui qui s'est déroulé cette fin de semaine. A quelques jours du déclenchement de la crise amérindienne, ce *pow-wow* a revêtu une allure qui allait bien au-delà de la célébration de la culture autochtone.

«Le premier *pow-wow* remonte à 1991, un an après la crise. Ce n'est pas une coïncidence: les Mohawks essaient de réparer les pots cassés», a déclaré Lucien Morin pour le comité organisateur de l'événement qui se veut apolitique.

Bien que les Blancs aient été invités à participer à ce grand rassemblement, ils étaient peu nombreux (surtout des touristes), perdus dans une foule de milliers d'Amérindiens venus des quatre coins de l'Amérique. Selon M. Morin, il faudra attendre quelques années avant que Blancs et autochtones se rapprochent véritablement. «Mais la tendance est là», assure M. Morin qui a lui-même des origines mohawks.

Malgré cet enthousiasme, plusieurs Mohawks interviewés se montraient hier sceptiques sur la possibilité de créer des liens avec leurs voisins. Tout au plus, haussaient-ils les épaules en signe d'impuissance ou accusaient-ils les gouvernements d'inertie.

«Il n'y a de tensions que celles que l'on veut maintenir», affirme Lucien Morin. Je suis déçu du degré de bêtise des gouvernements fédéral et provincial. On ne se fait pas du capital politique en créant des conflits», juge-t-il.

D'après ce dernier, les Blancs auraient avantage à s'intéresser à la culture autochtone, à la comprendre surtout. «Les gens des réserves se sentent déchirés entre les lois traditionnelles et le système artificiel mis en place par Ottawa, soit le conseil de bande. Chez les non autochtones, on a tendance à exagérer la crédibilité et l'autorité de Joe Norton [chef des Mohawks de Kahnawake] et du conseil de bande. Ici, on les respecte parce qu'ils contrôlent l'argent versé par le gouvernement, mais c'est une société matriarcale», explique M. Morin.

Mais chez les Mohawks, les guerriers ont une place, ce qui n'est pas sans inquiéter la communauté blanche. En 1990, les affrontements se sont déroulés entre policiers ou soldats et les Warriors. Et après cinq ans, les mêmes problèmes pourraient se répéter, croient des Mohawks, certains que rien n'est réglé.

Chose certaine, pendant qu'on célèbre la culture amérindienne et la fraternité, une réglementation excluant les Blancs de la réserve de Kahnawake a été instituée. Ici, les non autochtones ne peuvent ni résider ni travailler en territoire mohawk. «C'est une tendance malheureuse, estime Lucien Morin. On singe la politique raciste du gouvernement québécois, sa politique du sirop d'érable [embauche discriminatoire envers les autochtones, selon M. Morin]. Mais les traditionalistes s'érigent contre ça. Les meurs traditionnelles de la tribu relèvent de l'ouverture», indique M. Morin.

C'est d'ailleurs dans cet esprit d'ouverture que le *pow-wow* s'est déroulé. Des spectacles de danse traditionnelle ont principalement retenu l'atten-

Cinq ans après la crise d'Oka

## Une plaie à cicatrifier

Rares étaient les Blancs au «pow-wow» mohawk de Kahnawake



PHOTO ROBERT SKINNER

Jonathan, un jeune mohawk de onze ans originaire de l'État de New York s'est joint hier aux festivités sur la réserve de Kahnawake.

tion. Tous n'avaient d'yeux que pour les danseurs aux vêtements excentriques qui se déhanchaient et tapaient du pied au rythme des tambours et des chants gutturaux. Ici, des femmes habillées de «robes qui parlent» (garnies de clochettes, autrefois de petits os d'animaux), là des hommes aux costumes lourds de grelots et de peaux de bêtes superposées.

Sur le pourtour de la scène centrale, des dizaines de commerçants offraient entre autres des bijoux traditionnels (faits toutefois de plastique), des figurines amérindiennes, des t-shirts aux couleurs des Warriors. La foule était on ne peut plus dense.

### Correction

Dans notre édition de samedi, nous avons confondu deux reines égyptiennes, Néfertari et Néfertiti. Ce sera bien l'épouse de Ramsès II, Néfertari, qui ouvrira son tombeau aux touristes, question d'admirer les nombreuses fresques qui l'ornent. Nos excuses à nos lecteurs pour cette méprise sur la généalogie pharaonique!

**ROBIC**  
DEPUIS 1892  
AGENTS DE BREVETS ET MARQUES  
PROTECTION DES DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE  
**LEGER ROBIC RICHARD**  
AVOCATS  
55, ST-JACQUES, MONTRÉAL, QUÉBEC H2V 2K2  
Fax: (514) 845-1874 Tél: (514) 883-0444  
La maîtrise des intangibles

**RÉSULTATS**  
loto-québec

**6/49** Tirage du 95-07-08  
7 18 20 27 42 48  
Numéro complémentaire: 3

**SELECT** Tirage du 95-07-08  
2 11 33 34 38 41  
Numéro complémentaire: 7

**MISE-TÔT** 2 12 40 41  
GAGNANTS LOTS  
50 1 000,00\$

**Extra** Tirage du 95-07-08  
NUMÉROS LOTS  
878112 100 000 \$  
78112 1 000 \$  
8112 250 \$  
112 50 \$  
12 10 \$  
2 2 \$

**Extra** Tirage du 95-07-07  
NUMÉROS LOTS  
618134 100 000 \$  
18134 1 000 \$  
8134 250 \$  
134 50 \$  
34 10 \$  
4 2 \$

**6/6** 1 2 371 125,60 \$  
**5/6+** 7 101 619,60 \$  
**5/6** 289 1 969,10 \$  
**4/6** 16 606 65,70 \$  
**3/6** 315 238 10,00 \$

Ventes totales: 17 543 625,00 \$  
Prochain gros lot (approx.): 2 100 000,00 \$  
Prochain tirage: 95-07-12

**6/6** 0 1 000 000,00 \$  
**5/6+** 0 17 647,80 \$  
**5/6** 11 2 673,90 \$  
**4/6** 861 63,70 \$  
**3/6** 13 989 5,00 \$

Ventes totales: 658 399,00 \$  
Gros lot à chaque tirage: 1 000 000,00 \$

**Extra** Tirage du 95-07-08  
NUMÉROS LOTS  
878112 100 000 \$  
78112 1 000 \$  
8112 250 \$  
112 50 \$  
12 10 \$  
2 2 \$

**Super 7** Tirage du 95-07-07  
NUMÉROS LOTS  
618134 100 000 \$  
18134 1 000 \$  
8134 250 \$  
134 50 \$  
34 10 \$  
4 2 \$

**7/7** 1 11 000 000,00 \$  
**6/7+** 0 176 106,80 \$  
**6/7** 78 1 975,50 \$  
**5/7** 3 881 141,80 \$  
**4/7** 82 219 10,00 \$  
**3/7+** 74 391 10,00 \$  
**3/7** 682 763 partic. gratuite

Ventes totales: 9 737 604,00 \$  
Prochain gros lot (approx.): 2 500 000,00 \$  
Prochain tirage: 95-07-28

**TVA, le réseau des tirages**  
Les modalités d'encaissement des billets gagnants paraîtront au verso des billets. En cas de disparité entre cette liste et la liste officielle, cette dernière a priorité.

EN BREF

### LA PLAGE DU CAP-SAINT-JACQUES ROUVRE

La plage du Cap-Saint-Jacques est de nouveau ouverte et propice à la baignade. Elle avait été fermée vendredi après que des analyses eurent démontré une forte contamination de l'eau.

### ORDRE DE LA PLÉIADE À QUINZE QUÉBÉCOIS

(PC) — Près de 150 députés d'une quarantaine de pays se réunissent pour quatre jours à Québec dans le cadre de la XXI<sup>e</sup> session de l'Assemblée internationale des parlementaires de langue française (AIPLF). L'organisation, dont la mission est de contribuer au rayonnement de la langue française et de promouvoir la démocratie dans le monde, s'inquiète de la place du français dans les organisations internationales, comme l'ONU. L'Assemblée des parlementaires profitera de sa réunion pour remettre aujourd'hui l'Ordre de la pléiade à 15 personnalités québécoises pour leur apport à la langue française. Parmi les récipiendaires figurent le metteur en scène Robert Lepage, l'écrivaine Chrystine Brouillet et, à titre posthume, le chanteur Gerry Boulet. Le président de l'Assemblée nationale et président de l'AIPLF, Roger Bertrand, s'est dit heureux que la XXI<sup>e</sup> session ait lieu à Québec. Une dizaine de députés québécois participent aux travaux de cette session sous la direction du député André Bouchette.

### TENTATIVE DE MEURTRE À MONTRÉAL

(PC) — La police de la Communauté urbaine de Montréal enquête sur une tentative de meurtre survenue dans la nuit de samedi à hier au centre-ville de la métropole. Un jeune homme d'environ 19 ans a été grièvement blessé par un projectile d'arme à feu et par au moins quatre coups de couteau à l'extérieur d'un bar. La victime repose dans un état grave à l'hôpital. Les circonstances de cet incident demeurent inconnues.

### MÉTROPOLE DES SUICIDES

Sherbrooke (PC) — La région de Montréal occupe le premier rang des 16 régions administratives du Québec pour le nombre de suicides commis en 1993, avec 284 décès classés dans cette catégorie dans le rapport que le Bureau du coroner en chef, Pierre Morin, vient de soumettre au ministre de la Sécurité publique. On rapporte par ailleurs moins de victimes de la route que de suicides en 1993 au Québec. Dans toute la province, 1292 personnes se sont suicidées alors que 956 autres ont péri dans des accidents de la circulation.

**MEPHISTO**  
Soignez vos pieds par ces chaudes journées d'été !

Un confort exceptionnel dans une sandale vraiment conçue en fonction de la marche. L'appui plantaire en liège souple se moule à la forme de votre pied et agit de concert avec le talon amortisseur pour réduire les impacts qui contribuent à la fatigue et aux maux de dos. Les reliefs de massage à acupression activent la circulation et les lanières ajustables vous assurent un ajustement parfait. Les sandales Mephisto ne sont pas exclusivement pour les temps chauds; bien des gens les portent à la maison plutôt que des pantoufles.

**Tilley Endurables**  
158, ave. Laurier ouest  
272-7791  
TÉLÉPHONEZ POUR OBTENIR GRATUITEMENT UN CATALOGUE DE COMMANDE POSTALE  
1-800-465-4249

## • LES ACTUALITÉS •

# Une opposition hargneuse et démagogique à Québec

MICHEL VENNE  
DE NOTRE BUREAU DE QUÉBEC

Fort de 44 % des suffrages aux élections du 12 septembre, et à peine 15 000 voix de moins que le PQ, les libéraux ont eu du mal à accepter de perdre le pouvoir. Dans l'opposition, ils sont devenus hargneux et indisciplinés, usant souvent de démagogie pour dénigrer le gouvernement.

Le principal objectif des libéraux fut de faire paraître le gouvernement péquiste comme étant autoritaire, xénophobe sinon raciste, insensible aux besoins du peuple mais obsédé par les flonflons, les drapeaux et surtout le référendum sur la souveraineté.

Bien qu'ils accusent le gouvernement péquiste d'être obsédé par le référendum, les libéraux ont semblé, par moment, l'être encore davantage. Par exemple, du 14 mars au 22 juin, le chef Daniel Johnson a posé au gouvernement douze questions sur l'économie et les finances publiques (8 %) contre 90 sur les sujets reliés à la constitution, soit 58 %.

Le grand coup des libéraux durant ces premiers mois de règne péquiste, fut de contribuer à enflammer les foules au sujet de la fermeture éventuelle d'hôpitaux. Il faut reconnaître la constance et la ténacité du député de Robert-Baldwin, Pierre Marsan, harcelant quotidiennement le ministre de la Santé, Jean Rochon. Le chef de l'opposition, Daniel Johnson, s'en est mêlé lui-même, dénonçant la réforme, que son propre gouvernement avait pourtant amorcée.

M. Marsan avait allumé la mèche en publiant le nom d'hôpitaux qui pourraient fermer leurs portes. Dans certains cas, il était totalement dans l'erreur. Ce faisant, il contribuait à faire dérailler les démarches de consultation et de communication préparées par les régies régionales de la santé et des services sociaux en suscitant la panique.

Il est clair que les libéraux ont tablé sur l'inquiétude que suscite inévitablement la perspective de la fermeture d'un hôpital, pour nourrir un sentiment général d'inquiétude et de suspicion à l'endroit du gouvernement.

D'ailleurs, tel fut le principal cheval de bataille de l'opposition, depuis neuf mois: nourrir la suspicion envers Jacques Parizeau et son gouvernement, prenant à contre-pied le premier ministre qui cherche, lui, au contraire, à tisser un lien de confiance avec le peuple en vue du référendum.

Ainsi, ont-ils fait mousser l'affaire Malavoy, cherchant à montrer que M. Parizeau tolérerait au sein de sa députation des gens qui violent la loi électorale.

Ils ont mis en doute l'honnêteté et l'impartialité du président péquiste de l'Assemblée nationale, Roger Bertrand, avec une insistance suspecte.

Ils ont raillé la décision de M. Parizeau d'occuper une maison achetée par la Chambre de commerce de Québec, au 1080 des Braves, au lieu d'agir en faveur des démunis.

Ils ont poussé le gouvernement à utiliser le bâillon pour mettre fin abruptement à des débats sur certains projets de loi pour souligner le caractère autoritaire des péquistes.

Ils ont monté en épingle, pour les faire paraître comme une purge idéologique, les nominations partiales à des postes de hauts dirigeants du secteur public faites par le PQ, en oubliant les centaines de nominations libérales faites en neuf ans de pouvoir.

Durant plusieurs semaines, à coup d'allusions, la députée de Lapinière, Fatima Houada-Pepin, a cherché à faire passer le ministre des Affaires internationales et de l'immigration Bernard Landry pour un xénophobe et un nationaliste obtus.

Les libéraux ont cherché à faire passer M. Parizeau

pour une sorte de despote qui voudrait censurer les médias ou empêcher les anglophones ou les immigrants de voter à leur guise au référendum. Pour ce faire, ils se sont appuyés entre autres sur les déclarations de Pierre Bourgault, dont M. Parizeau avait retenu les services comme conseiller durant une période, avant de le limoger.

Dans leurs interventions en Chambre, les libéraux utilisent un langage agressif. Ils insultent les ministériels. Le chef de l'opposition officielle Daniel Johnson, dont la fonction appelle pourtant à une certaine réserve, n'échappe pas à la règle. A plusieurs reprises, il a dû retirer des paroles non conformes à l'éthique parlementaire.

Les libéraux ont leurs têtes de Turc: Richard Le Hir et Jean Garon notamment.

On doit à l'opposition officielle le report du projet de loi sur la réforme de l'Aide juridique, une bataille bien menée au plan parlementaire, et appuyée sur un mécontentement populaire réel.

Les libéraux se sont battus également contre le projet de loi 40 sur la liste électorale informatisée. Mais leurs motifs étaient ambigus. On ne savait plus, à un certain moment, s'ils le faisaient au nom de valeurs démocratiques ou s'ils le faisaient pour des intérêts partisans.

On comprend l'opposition d'avoir combattu le projet de loi 46 qui réglementait de nouveau la construction résidentielle et, ainsi, renversait une décision prise par eux il y a à peine un an. De même, ils ont été fidèles à leur philosophie politique en s'opposant au projet de loi 90 qui impose aux entreprises de consacrer 1 % de leur masse salariale à la formation de la main-d'œuvre.

On doit noter que ce ne sont pas, en majorité, les anciens ministres du gouvernement libéral qui ont occupé

la vedette sur les banquettes de l'opposition. Gérard Tremblay, par exemple, est visiblement mal à l'aise dans ce rôle où, parfois, les députés s'opposent pour s'opposer. Liza Frulla, à qui M. Parizeau avait offert la direction de Radio-Québec, semble à l'étroit entourée de fédéralistes purs et durs.

### Nouveaux députés en vedette

La vedette, ce sont quelques députés qui forment une espèce de nouveau «rat-pack» d'arrière-ban, qui l'ont tenue. Il s'agit d'un groupe de nouveaux députés dont plusieurs proviennent de la partie ouest de l'île de Montréal qui, avec mordant et parfois avec un excès d'agressivité qui froissait la démagogie ont été les plus actifs critiques du gouvernement. Il faut dire que ces députés ont l'avantage de ne pas avoir été associés au gouvernement libéral, dont les politiques s'apparentaient, souvent, à celles poursuivies par le gouvernement péquiste.

Parmi eux, Jean-Marc Fournier (Châteauguay), critique en matière constitutionnelle, qui a attaqué sans relâche la légitimité du processus préréférendaire du gouvernement. Ses critiques des études du ministre Richard Le Hir ont permis de semer le doute sur leur crédibilité, bien qu'elles fussent souvent mal fondées.

L'ancien président de l'Office des professions et député de Chomedey Thomas Mulcair, s'est révélé un député hargneux et obstiné. Régent Beaudet (Argenteuil), Yvon Charbonneau (Bourassa), Pierre Marsan (Robert-Baldwin), auxquels il faut ajouter les anciens comme Christos Sirros (Laurier-Dorion), Jacques Chagnon (Westmount—Saint-Louis), Reger Lefebvre (Frontenac), André Bourbeau (Laporte) qui a souvent défendu ses propres politiques au gouvernement, et surtout Pierre Paradis (Brome-Missisquoi) ont mené la charge libérale.

Il faut noter tout de suite que les têtes d'affiche du parti se recrutent dans l'aile la plus fédéraliste.

## • CARRIÈRES ET PROFESSIONS •

Vouée au développement et à la promotion de l'industrie du film, de la télévision et de la vidéo, Téléfilm Canada privilégie les productions de grande qualité constituant des expressions originales de l'identité et de la culture canadiennes et pouvant rejoindre de larges publics au pays et à l'étranger.

### Analyste, distribution et marketing

Poste d'un an renouvelable - Montréal

Vous évalueriez la pertinence des projets de film et d'émission de télévision en tenant compte des auditoires visés ainsi que du potentiel de mise en marché de ces projets tant au Canada qu'à l'étranger. Ce mandat exigera la rédaction de rapports et la présentation de recommandations s'adressant aux instances décisionnelles.

Vous analyserez les dossiers présentés au Fonds d'aide à la distribution de longs métrages de même qu'au Fonds d'aide au marketing des productions canadiennes. Après avoir procédé à l'examen requis, vous négocierez la contribution de Téléfilm Canada et en autoriserez le paiement. Vous devrez rencontrer les distributeurs afin de discuter de leurs demandes, tout en leur exposant les changements nécessaires pour rendre ces demandes recevables. Enfin, vous assurerez le suivi et le contrôle des projets en exploitation.

Vous devez posséder au moins trois années d'expérience à titre de responsable de l'achat ou de l'exploitation d'émissions de télévision, ou encore de la distribution et de l'exportation de longs métrages. De plus, vous avez acquis une formation universitaire dans une discipline pertinente et maîtrisez le français et l'anglais tant parlés qu'écrits.

Téléfilm Canada offre une rémunération en fonction de l'expérience et des compétences, accompagnée d'une gamme complète d'avantages sociaux.

Veillez faire parvenir votre curriculum vitae en toute confiance avant le 20 juillet 1995, en indiquant le numéro de concours 1695, à Téléfilm Canada, Service des ressources humaines, 600, rue de La Gauchetière Ouest, 14<sup>e</sup> étage, Montréal (Québec) H3B 4L8.

Téléfilm Canada souscrit aux politiques d'équité en matière d'emploi et offre un milieu de travail où l'on ne fume pas.

 **Telefilm Canada**

### AUJOURD'HUI CREDO

Mensuel protestant publié par l'Église Unie du Canada

est à la recherche  
pour le 1er septembre 1995

d'un ou de plusieurs  
RÉDACTEURS et RÉDACTRICES  
à temps partiel

#### possédant les qualités pertinentes suivantes:

- Connaissances du milieu franco-protestant
- Expérience en rédaction et en journalisme
- Connaissances en théologie et/ou en éthique sociale
- Expérience en production de revue
- Aptitudes à travailler en équipe

Les personnes intéressées sont priées de faire parvenir leur curriculum vitae avant le 1er août 1995 au soin de

Marc Lauper

Comité Credo, 132, ch. Victoria, Greenfield Park, J4V 1L8

### ATTENTION:

## PHYSIOTHÉRAPEUTES ERGOTHÉRAPEUTES

- Voulez-vous changer de milieu?
- Prenez congé de l'hiver rigoureux
- Explorez de nouvelles opportunités, différentes formes de diagnostics
- Acquérez de nouvelles expériences

Compagnie en plein expansion recherche des thérapeutes dynamiques pour travailler en Floride ou ailleurs aux États-Unis.

- Salaire compétitif
- Excellents avantages marginaux
- Assurance santé, vie et soins dentaires
- Allocation pour la continuité d'études
- Dépenses payées négociables pour le déménagement et pour le déplacement à l'entrevue
- Opportunités d'accès aux échelons supérieurs.

Venez profiter de l'expérience et des avantages exceptionnels que nous avons à vous offrir. Contactez:

MIREILLE L. DAVID

1-800-945-7242 ext. 110 ou 1-800-917-9196

Télécopieur: 407-363-5775 ou 407-578-9180

### ORTHOPHONISTE

Les Services de santé du Timiskaming sont à la recherche d'un(e) orthophoniste bilingue (français/anglais). La personne choisie travaillera au sein d'une équipe composée de trois (3) orthophonistes et de deux (2) audiologistes. Ses fonctions principales seront d'offrir des services à la population scolaire et aux adultes orientés au Programme de soins à domicile.

La candidate ou le candidat choisi(e) possédera une maîtrise en orthophonie, sera membre de l'Ordre des audiologistes et des orthophonistes de l'Ontario, pourra s'exprimer couramment dans les deux langues officielles et possédera des compétences en communication et en informatique.

Les Services de santé du Timiskaming offrent un salaire concurrentiel, ainsi qu'une gamme d'avantages sociaux intéressants.

Le Timiskaming est situé au nord-est de l'Ontario et offre la possibilité de pratiquer un grand nombre d'activités récréatives. Il est à seulement 5 heures 1/2 de route de Toronto et de Ottawa.

Les candidates ou candidats peuvent faire parvenir leur demande d'emploi et leur curriculum vitae au:

Dr Brian Primrose  
Médecin hygiéniste  
Services de santé du Timiskaming  
221, av. Whitewood  
New Liskeard (Ontario)  
POJ 1P0

(705) 647-4305  
(705) 647-5779 (télécopieur)

Date de clôture: le 21 juillet 1995

## Le chariot à l'honneur

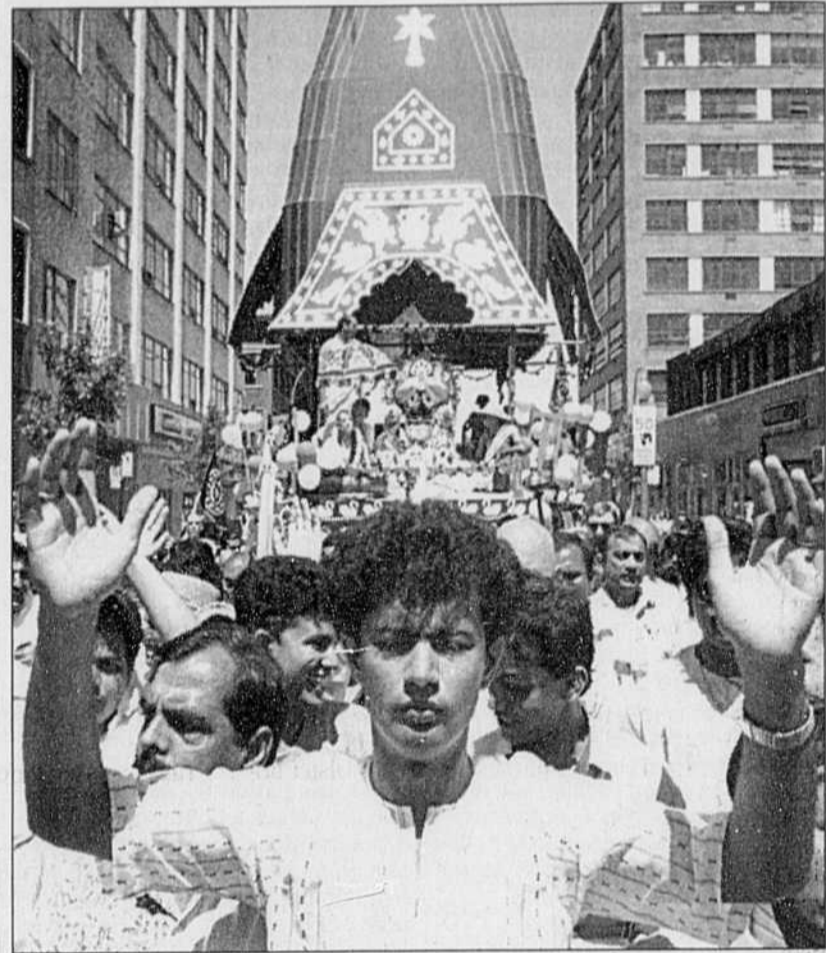


PHOTO ROBERT SKINNER

QUELQUES centaines de représentants de la communauté indienne ont défilé hier, dans les rues du plateau Mont-Royal à l'occasion du Festival du Chariot ou Ratchayatra. Cette fête culturelle annuelle, des plus colorées, s'est terminée au parc Jeanne-Mance. Plusieurs Québécois ont aussi participé à la parade.

### Landry en visite au Mexique

## Les entreprises d'abord

LE DEVOIR

Le vice-premier ministre du Québec, Bernard Landry, en mission commerciale au Mexique à la tête d'une délégation de 16 chefs d'entreprises souhaite promouvoir l'expertise québécoise dans les domaines de l'énergie, des technologies de l'information, du transport et des finances.

«Je suis ici, a déclaré M. Landry, pour donner la parole à nos entreprises. Celles qui m'accompagnent sont parmi nos fleurons.»

Rappelons que le Mexique s'apprête à transformer son économie en pro-

cedant notamment à d'importantes privatisations. Le secteur de l'énergie à lui seul représente un marché de 5 milliards de dollars américains.

Outre la rencontre prévue avec le ministre mexicain des Relations extérieures Jose Angel Gurria, M. Landry aura des entretiens demain avec les ministres et hauts-fonctionnaires de l'Énergie, de PEMEX (Pétroleos Mexicanos), du Transport et des Communications et du Commerce.

Le programme de Landry a été modifié afin qu'il puisse aussi rencontrer Miguel de la Madrid, ancien président du Mexique.

 **MUSÉE**  
DES ARTS  
ET TRADITIONS  
POPULAIRES  
DU QUÉBEC

### CONCOURS

#### CONSERVATEUR(E) EN CHEF

Sous l'autorité du directeur général, vous aurez à relever le défi de participer à la construction et à l'implantation d'un musée dont la mission est tout d'abord de conserver, d'interpréter et d'exposer un riche patrimoine collectif constitué par la collection Robert-Lionel-Séguin et ses collections complémentaires, la collection d'archéologie préhistorique et la Vieille Prison de Trois-Rivières, et aussi de rendre un véritable témoignage aux arts et traditions populaires du Québec.

Vous assurerez la planification, l'organisation et la gestion des fonctions de conservation, de diffusion et d'éducation.

Ce poste exige une formation universitaire de deuxième ou troisième cycle soit en histoire, en ethnologie ou en arts et traditions populaires, une expérience sérieuse en conservation ainsi qu'en muséologie et une volonté de contribuer à un constant travail d'équipe où vous ferez preuve de dévouement, de souplesse et d'adaptation.

Vous devez faire parvenir votre curriculum vitae avant le 21 juillet 1995, 17h, à l'adresse suivante:

Concours conservateur(e) en chef  
Musée des arts et traditions populaires du Québec  
2750, boul. des Forges, Case postale 1420,  
Trois-Rivières, Québec G9A 5L2

Tél: 819 372-0406



HÔPITAL GÉNÉRAL JUIF -  
SIR MORTIMER B. DAVIS



### CHEF DU DÉPARTEMENT DE MICROBIOLOGIE

L'Hôpital Général Juif - Sir Mortimer B. Davis est un hôpital d'enseignement de l'Université McGill qui compte 637 lits. Cet hôpital est à la recherche d'un Chef pour le Département de Microbiologie. La personne recherchée détient un certificat du Collège Royal des Médecins et Chirurgiens, ou du Québec (ou l'équivalent). Il/Elle possède une formation pratique dans des hôpitaux d'enseignement. Le ou la candidat(e) retenu(e) se verra offrir un poste universitaire qui sera à la mesure de ses qualifications.

Conformément aux exigences d'Immigration Canada, cette offre d'emploi s'adresse principalement aux citoyens et résidents permanents du Canada.

Les personnes intéressées sont priées de bien vouloir faire parvenir leur curriculum vitae ainsi que le nom de trois personnes susceptibles de donner des références. Vous êtes priées de soumettre votre curriculum vitae avant le 18 août 1995.

Dr Elizabeth MacNamara  
Présidente, Comité pour la recherche et la sélection  
Hôpital Général Juif - Sir Mortimer B. Davis  
3755, Côte Ste-Catherine  
Montréal (Québec)  
H3T 1E2

# LE DEVOIR

## LE MONDE

EN BREF

### GRÈVE À KARACHI: 14 MORTS

Karachi (Reuter) — Au moins 14 personnes ont été tuées lors d'une nouvelle flambée de violence dans la ville pakistanaise de Karachi, paralysée hier par une grève de trois jours qui a débuté vendredi, a déclaré la police. Deux membres du Parti du Peuple pakistanais de Benazir Bhutto figurent parmi les victimes. La grève est organisée par le Mouvement national Mohajir (MQM) pour protester contre la mort en détention de l'ancien conseiller municipal Aslam Sabzwari. Les violences ont gagné la ville voisine d'Hyderabad, où une personne a été tuée et plusieurs autres blessées, a ajouté la police.

### SADDAM REFUSE D'ÊTRE ÉLU À VIE

Bagdad (AFP) — Le président irakien Saddam Hussein a été reconduit hier dans ses fonctions de secrétaire général du parti Baas au pouvoir à Bagdad depuis 1968, mais il a refusé d'être élu à vie à ce poste, a rapporté l'agence officielle irakienne INA. L'agence précise que le président irakien a refusé d'être élu secrétaire général à vie, comme l'avait proposé — contrairement aux statuts du parti — le président du 11<sup>e</sup> Congrès du Baas, Ezzat Ibrahim qui est également vice-président du Conseil de commandement de la Révolution (CCR), la plus haute instance de décision en Irak. À l'ouverture du Congrès samedi, Saddam Hussein avait Taha Yassine Ramadan, le ministre de la Défense Ali Hassan al-Majid et le président du parlement Saadi Mahdi Saleh.

### LE CAIRE REVIENT À LA CHARGE

Le Caire (Reuter) — L'Égypte a relancé hier sa querelle avec le Soudan en annonçant avoir saisi du matériel suspect dans des colis destinés à l'ambassade soudanaise au Caire et à des islamistes de Khartoum. Le Caire soupçonne le gouvernement soudanais à majorité islamiste d'être impliqué dans la tentative d'assassinat du président égyptien Hosni Moubarak, le 26 juin à Addis-Abeba, ce que dément Khartoum. Selon un communiqué officiel diffusé sur la télévision publique égyptienne, un attaché de l'ambassade soudanaise, Bichara Saïd Ali, a tenté samedi de faire passer des équipements radio en Égypte sans leur avoir déclaré. Sa cargaison ne comportait, selon ses déclarations, qu'une télévision, un caméscope et quelques tapis, précise le communiqué. Aucun diplomate soudanais n'a pu être joint pour commenter ces informations.

### ULSTER: MANIFESTATION INTERDITE

Portadown (AFP) — Deux policiers ont été légèrement blessés à Portadown (sud de l'Ulster), où la tension persistait hier soir après l'interposition de la police entre manifestants protestants et catholiques pour éviter une confrontation. Selon la police, quelques centaines de protestants restaient massés dans la soirée sur une route à la sortie de Portadown, furieux que la police ait bloqué l'itinéraire prévu pour une des traditionnelles marches estivales de l'Ordre d'Orange (protestante et pro-Ulster britannique). À plus de 600 mètres de là, quelques centaines d'habitants d'un quartier catholique et nationaliste (pro-Irlande unifiée) de Portadown organisaient une manifestation assise à même la route. Ces contre-manifestants protestent contre le passage prévu dans leur quartier de la marche orangiste. Ils y voient une provocation et un risque de confrontation, dans le contexte d'une paix précaire en Irlande du Nord, après dix mois de cessez-le-feu.

### HONDURAS: PROCÈS AJOURNÉ

Tegucigalpa (AFP) — Le procès des militaires honduriens responsables de disparitions entre 1979 et 1989 a été ajourné faute de preuves, a indiqué hier le procureur général, Edmundo Orellana, qui a également estimé que l'éventuelle décision du Canada d'expulser l'un d'eux risque de dissuader ses compagnons de se présenter comme témoins. Les procès, pour 184 cas de disparitions, de militaires encore en active, certains de haut rang, dont les noms n'ont cependant pas été révélés, auraient dû commencer la semaine dernière. La plupart des accusés sont d'ex-membres présumés des escadrons de la mort du Honduras.

Conflit bosniaque

## Des Casques bleus encore enlevés

### Les Serbes s'approchent de Srebrenica, l'ONU menace

Sarajevo (AFP) — Les forces serbes de Bosnie-Herzégovine détenaient hier soir 32 Casques bleus néerlandais, après s'être emparés de nouveaux soldats de l'ONU dans l'enclave musulmane de Srebrenica (nord-est) où elles ont intensifié leur offensive.

La Force de protection des Nations unies (FORPRONU) les a menacés de demander contre eux des frappes aériennes de l'OTAN s'ils attaquent la ville. Dans une lettre adressée au chef des forces serbes bosniaques, le général Ratko Mladic, la FORPRONU demande également la libération immédiate des 32 Casques bleus. Pendant ce temps, les forces serbes ont mis en position quatre chars à moins de deux kilomètres de la ville même de Srebrenica. «La situation est très, très sérieuse», a affirmé un porte-parole de l'ONU à Sarajevo, le lieutenant-colonel Gary Coward, selon lequel la FORPRONU envisageait un certain nombre de réponses dont le recours à la force aérienne.

Dans un développement rappelant la crise des otages qui avait secoué la FORPRONU en mai et juin dernier, lorsque plus de 300 Casques bleus et observateurs militaires avaient été retenus contre leur gré, 30 soldats néerlandais étaient hier soir aux mains des forces serbes.

Les Serbes, qui avaient pris le contrôle de trois postes d'observation de la FORPRONU depuis samedi soir, se sont emparés hier en début de soirée d'un quatrième poste, dans le sud de l'enclave. Au moins 15 des 30 Casques bleus néerlandais pris dans ces attaques ont été transférés à Bratunac, une localité sous contrôle serbe au nord-est de l'enclave.

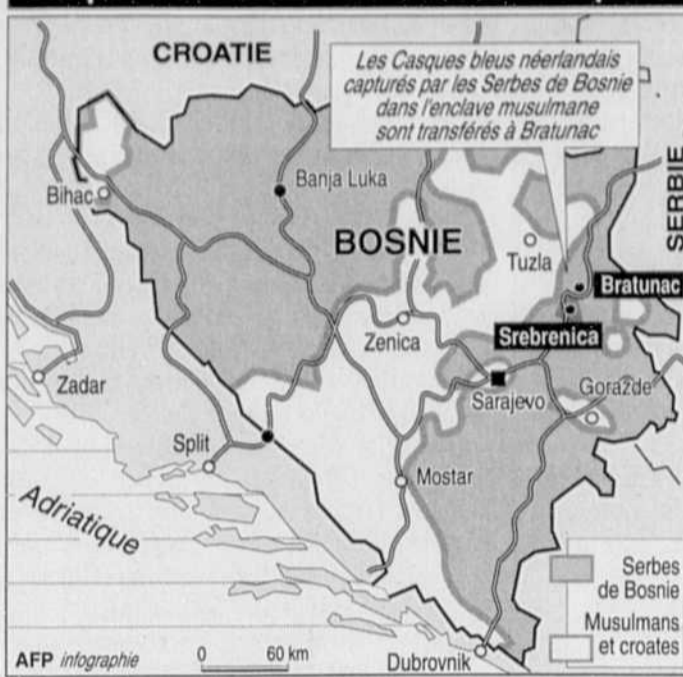
La FORPRONU affirmait toutefois que le statut des soldats néerlandais n'était «pas clair». Selon des responsables de l'ONU, qui hésitaient à parler de prise d'otages, les membres du contingent néerlandais ont peut-être accepté d'être évacués vers Bratunac après des négociations avec les Serbes.

À Zagreb, en revanche, le porte-parole de l'ONU Philip Arnold a affirmé que l'on pouvait considérer que les casques bleus étaient «temporairement détenus».

Samedi, un soldat néerlandais avait été tué par des tirs de l'armée bosniaque, alors qu'il quittait précipitamment un premier poste de l'ONU bombardé par les Serbes dans le sud de l'enclave.

Les forces serbes conduisent depuis jeudi une violente offensive à l'artillerie lourde contre Srebrenica, qu'elles assiègent depuis le début du conflit. Elles ont renforcé leur poussée dimanche dans

### Casques bleus néerlandais encerclés et capturés



le sud de l'enclave. Assiégée par les forces serbes depuis le début du conflit, Srebrenica a été déclarée «zone de sécurité» de l'ONU en avril 1993.

Les forces serbes ont intensifié durant le week-end leur offensive contre l'enclave, où environ 44 000 personnes, dont 20 000 réfugiés, sont actuellement concentrées.

Selon le président du comité de guerre de Srebrenica, Osman Suljic, les Serbes ont également bombardé les positions des casques bleus «parce que les agresseurs veulent les expulser de Srebrenica».

La situation dans la région était jugée «très tendue» hier par la FORPRONU et des avions de l'OTAN ont survolé la zone pour la seconde journée consécutive.

Conflit tchéchène

## Négociations sur fond de tir

Moscou (Reuter) — Des tirs d'armes automatiques et des explosions d'obus d'artillerie ont précédé la reprise, hier à Grozny, des discussions entre négociateurs russes et tchéchènes. Selon l'armée russe, plusieurs accrochages ont par ailleurs eu lieu dans la nuit dans le sud-est de la Tchétchénie.

«Des échanges de tirs d'armes automatiques ainsi que plusieurs explosions ont été entendus au cours de la nuit. Des tirs d'artillerie ont également retenti dans le centre-ville», a rapporté hier l'agence de presse officielle russe Itar-Tass, sans plus de précisions.

Citant une source militaire fédérale, l'agence Interfax précise de son côté que trois soldats russes ont été blessés lors des escarmouches qui ont éclaté dans la nuit autour de plusieurs villages du sud-est de la république. Selon cette source, les séparatistes auraient, dans la seule nuit de samedi à dimanche, violé par 15 fois le fragile cessez-le-feu conclu le mois dernier. Les deux parties s'accusent mutuellement de ne pas ob-

server la trêve. Les pourparlers de paix ont néanmoins repris comme prévu au siège de la mission permanente de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) à Grozny. La partie tchéchène a fait un nouveau geste en direction du Kremlin en libérant trois prisonniers russes, rapporte Tass.

Les pourparlers ont porté sur les élections prévues en Tchétchénie et sur le futur statut de la république.

Chaque délégation a présenté son point de vue sur ces questions, a dit Viatcheslav Mikhailov, chef de la délégation russe, au moment où les négociateurs se séparaient pour la nuit. «Nous étudierons aujourd'hui toutes ces propositions avec des experts afin de parvenir à un accord demain», a-t-il ajouté.

Le numéro deux de la délégation russe, Arkadi Volski, a confirmé que les deux parties «avaient parcouru pas mal de chemin dans la bonne direction» concernant la création des conditions nécessaires à l'organisation d'élections en Tchétchénie avant la fin de l'année.

## Castro: «défendre la morale socialiste»

La Havane (AFP) — Le président Fidel Castro a appelé ce week-end les Cubains à «défendre la morale socialiste» face aux «vices du capitalisme qui essaient de s'introduire à Cuba», à la faveur de l'ouverture aux investissements étrangers et du prudent mouvement de réformes économiques entrepris dans son pays.

Le leader cubain a formulé cet appel d'abord samedi, à l'issue d'un séminaire de trois jours ayant réuni les cadres liés au secteur «dollarisé» de l'économie cubaine, et l'a réitéré hier devant la presse nationale dans le bureau de La Havane où il était venu voter pour les municipales. «Nous ne pouvons pas permettre que la morale socialiste, la morale révolutionnaire se perde» sous l'effet des «nombreux vices du capitalisme qui tentent aujourd'hui de s'introduire ici», a déclaré Fidel Castro lors du séminaire qui avait été convoqué à l'initiative du Conseil exécutif du Conseil des ministres. Cité par *Juventud Rebelde*, l'organe dominical de l'Union des Jeunes communistes, le chef de l'Etat a estimé nécessaire de faire barrage à toute pratique pouvant entraîner à Cuba des phénomènes de corruption typiques des sociétés capitalistes et qui ont, selon lui, toujours été par essence étrangers à la «morale socialiste».

Revenant sur ce thème, hier, Castro a estimé «choquant et irritant» le fait que certains des quelques milliers de cadres opérant dans le secteur en devises, autorisés en août 1993, se laissent gagner par des «phénomènes de corruption».

Pourparlers de paix

## L'OLP et Israël vont négocier en Italie

Jérusalem (Reuter) — Soucieux de sceller rapidement leur accord sur la deuxième phase de l'autonomie palestinienne, Israël et l'OLP s'apprêtent à poursuivre leurs pourparlers ailleurs qu'au Proche-Orient afin d'éviter de se retrouver sous les feux des projecteurs.

Les points les plus sensibles de l'accord tels que le redéploiement de l'armée israélienne et l'organisation d'élections en Cisjordanie seront probablement discutés dans un lieu isolé de l'Italie, a-t-on précisé de source proche des délégations israélienne et palestinienne.

Les délégations ne s'y rendront qu'après avoir rencontré séparément l'émissaire américain au Proche-Orient, Dennis Ross, attendu aujourd'hui dans la région. Elles ne devraient pas arriver en Italie avant mercredi ou jeudi.

D'autres négociations s'ouvrent aujourd'hui au Caire pour transférer des pouvoirs civils à l'Autorité palestinienne autonome dans huit domaines d'ici le 25 juillet.

La délégation israélienne sera conduite par Oren Shahor. Les Palestiniens seront représentés par Djamil al Tarihi, a précisé le ministère égyptien des Affaires étrangères.

Le président de l'OLP, Yasser Arafat, et Yossi Sarid, membre de la délégation israélienne, ont réaffirmé hier leur volonté de conclure un accord avant la date butoir du 25 juillet. «C'est possible mais ce sera difficile», a déclaré Yossi Sarid.

«Nous espérons sceller un accord le 25 juillet», a dit Yasser Arafat aux journalistes.

Le chef de la délégation israélienne, Uri Savir, devait en principe s'entretenir hier avec son homologue palestinien Ahmed Korei, plus connu sous le nom d'Abou Alaa, mais ce dernier était à l'étranger.

«Il y a encore quelques difficultés — concernant le partage des juridictions et des responsabilités dans les zones rurales, notamment à Hébron. Il y a encore de nombreux problèmes à régler», a déclaré Yossi Sarid aux journalistes. Le transfert des pouvoirs à l'Autorité palestinienne pose particulièrement problème, notamment en matière de sécurité, à Hébron, ville cisjordanienne abritant 400 colons juifs et 100 000 Palestiniens.

Les deux parties ne sont encore pas parvenues à fixer la date des élections palestiniennes qui seront organisées après le redéploiement de l'armée israélienne en Cisjordanie. Le différend demeure entier sur la participation des Palestiniens de Jérusalem aux élections, en tant qu'électeurs ou candidats. Israël a en revanche accepté de libérer progressivement certains des 5500 détenus palestiniens encore présents dans ses géolés, sans préciser combien.

## • CARRIÈRES ET PROFESSIONS •

### OFFRE D'EMPLOI

La Société des établissements de plein air du Québec gère l'ensemble du réseau des réserves fauniques du Québec et administre des établissements récréo-touristiques réputés dont le Parc de la Chute-Montmorency, Fort-Prével, le Gîte du Mont-Albert, le Village historique de Val-Jalbert, les centres touristiques du Lac-Simon et du Lac-Kénogami et les campings des Voltigeurs et de Baie-de-Perce.

La Société désire favoriser une mise en valeur optimale de ses centres touristiques et accentuer leur impact en région à titre de partenaire au développement touristique et économique. Pour ce secteur d'activité elle recherche un/e

#### DIRECTEUR/TRICE GÉNÉRAL(E) CENTRES TOURISTIQUES

##### Le mandat

- Sous l'autorité du président et directeur général:
- Planifier, diriger, coordonner et contrôler l'ensemble des opérations et des activités de son secteur;
- Coordonner et diriger l'élaboration et la réalisation des plans de développement de chaque établissement;
- Favoriser une synergie entre les centres;
- Participer à une mise en marché efficace et dynamique de ses produits.

##### Le/la candidat/e

- Expérience d'au moins 10 ans dans le secteur récréo-touristique à titre de gestionnaire;
- Formation universitaire en administration, marketing ou récréologie;
- Familier(ère) avec la mise en marché de produits touristiques;
- Sens de l'organisation. Capacité à gérer du personnel. Disponibilité.

##### Traitement et conditions de travail

- Selon les politiques en vigueur à la Société;
- Lieu de travail: Siège social, Québec.

##### Offre de service

Les personnes intéressées sont priées de soumettre leur curriculum vitae sous pli confidentiel au plus tard le 21 juillet à l'adresse suivante:

Société des établissements de plein air du Québec

a/s Ghislain Bernard

Directeur des ressources humaines

Concours no: 3132-91-46

801 chemin Saint-Louis, bureau 180

Québec (Québec) G1S 1C1

N.B.: Chances d'emploi égales à tous/outes.

Nous assurons le caractère confidentiel de votre démarche.



LA SOCIÉTÉ DES ÉTABLISSEMENTS DE PLEIN AIR DU QUÉBEC

### REGROUPEMENT AFRIQUÉBEC

#### OFFRE D'EMPLOI

Afriquébec, un regroupement d'ONG d'éducation à la coopération internationale, ayant ses bases dans 5 régions du Québec (Alma, Lanaudière, Estrie, Montréal, Québec) et dont le siège social est à Québec, recherche:

#### Un(e) coordonnateur(trice) du programme (4 jours semaine à Québec)

Cette fonction centrale exige une très bonne connaissance de l'Afrique et de l'éducation au développement afin de mettre en oeuvre la programmation du Regroupement. En particulier, la personne devra prouver sa capacité pour assumer les responsabilités suivantes:

- Gestion du plan stratégique et évaluation par résultats, représentation publique du Regroupement en tant que porte-parole, présence active du Regroupement dans les forums reliés à l'Afrique, coordination efficace du travail et de la formation des agents d'Afriquébec dans les 5 régions, administration des budgets, plan de travail, rapports du Regroupement, évaluation périodique de la programmation avec le conseil d'administration qui agit avec le Carrefour Tiers-Monde (Québec) comme fiduciaire.

#### Qualifications requises:

- Expérience dans une ONG de préférence en éducation au développement et une équipe de travail
- Fort leadership avec une capacité de communication médiatique marquée
- Bonne connaissance de l'Afrique et des principaux enjeux du développement
- Capacité prouvée de gestion administrative et secrétariat (informatique)
- Bonne capacité de synthèse et de rédaction
- Être capable de travailler sous pression et selon un horaire souple
- Connaissance de la télématique et des milieux interculturels un atout.
- Disponibilité à voyager et à se déplacer facilement.

Conditions: Salaire selon échelle en vigueur. Contrat de dix-huit mois.

Entrée en fonction: le 5 septembre 1995, sans faute.

Envoyez votre candidature par la poste, avant le 15 août 1995, à:

Emploi Afriquébec  
555 Short  
Sherbrooke (Québec)  
J1H 2E6



## Rédacteur Rédactrice

Aimeriez-vous faire carrière au sein du magazine le plus lu dans le monde? Contribuer à l'élaboration des sommaires mensuels de *Sélection*? Le travail consiste essentiellement à réviser des articles variés. Cela va d'un texte sur une découverte médicale à un autre sur une personnalité politique en passant par un drame vécu.

Vous possédez un diplôme universitaire en journalisme, en littérature ou en traduction, et au moins dix ans d'expérience à titre de traducteur, de réviseur ou de rédacteur. Doté d'une solide culture générale, vous maîtrisez parfaitement le français. Votre style est irréprochable, tout en étant concis et naturel. Vous avez une excellente compréhension de l'anglais et une connaissance approfondie des milieux québécois et canadiens. Vif d'esprit, motivé, curieux et enthousiaste, vous avez le souci du détail, une aptitude à travailler sous pression et la capacité de respecter les échéances.

L'ensemble du personnel de Reader's Digest bénéficie d'une rémunération concurrentielle et d'une gamme complète d'avantages sociaux.

Si vous croyez posséder les qualités que nous recherchons, veuillez faire parvenir, avant le 21 juillet 1995, votre curriculum vitae ainsi que des textes que vous avez écrits, traduits ou révisés, au Service des ressources humaines, *Sélection du Reader's Digest (Canada) Ltée*, 215, avenue Redfern, Westmount (Québec) H3Z 2V9.

Voici une occasion exceptionnelle de vous joindre à l'un des chefs de file mondiaux de l'édition et de vous tailler une place de choix dans une entreprise dynamique.

## É D I T O R I A L

## Une réforme embryonnaire

Gilles Lesage

Aussi bien à Québec qu'à Ottawa, les récentes fins de session parlementaire ont mis en relief le désenchantement d'un certain nombre de députés à propos de leur rôle de figurants à l'Assemblée nationale ou à la Chambre des communes et, de façon plus spécifique, leur frustration quant à la ligne de parti qui leur est imposée.

**L**e premier ministre Chrétien a cru bon de sévir contre des députés qui s'opposaient au projet de loi sur le contrôle des armes, tandis que le chef du Bloc québécois n'a toléré que l'abstention discrète de ses nombreux dissidents. À Québec, le cas du député péquiste Jean Filion, devenu indépendant, est encore frais à la mémoire, de même que la commotion causée par le péquiste Claude Lachance, accusant le ministre Jean Garon d'être un menteur. Le premier ministre Parizeau a sanctionné le premier, mais il n'a pas osé punir le second, constatant que la porosité et l'amertume des députés de l'arrière-ban est bien plus répandue qu'il ne semble à première vue.

Cette constatation n'est pas nouvelle et refait périodiquement surface, à la faveur de crises plus ou moins larvées. À mesure que les pouvoirs exécutif et bureaucratique ont pris de l'ampleur, les parlements se sont étiolés et ont perdu l'emprise qui devrait être la leur. De façon tout aussi périodique, mais souvent sans lendemain, des sursauts de fierté ou d'indignation de députés ont donné lieu à des esquisses de réforme et des ébauches d'aggiornamento.

Ce fut particulièrement le cas il y a une dizaine d'années, au Québec, à la fin du deuxième mandat péquiste. La réforme alors mise au point — de concert avec l'opposition libérale qui s'appropriait à reprendre le pouvoir — soulevait de vifs espoirs et de grandes attentes. Dix ans plus tard, le bilan est fort mince. C'est un constat d'échec, causé par les députés eux-mêmes qui, de part et d'autre de la barrière partisane, n'ont pas su ou pas voulu utiliser les outils à leur disposition.

Le besoin de réforme était né, d'une part, de la nécessité de rétablir l'équilibre rompu entre l'exécutif et le législatif et, d'autre part, de ranimer l'intérêt des députés à l'égard de leurs fonctions, comme le rappelle un comité de quatre experts mandatés par l'Assemblée nationale. Intitulé *La Réforme parlementaire — 10 ans après*, cet important rapport de 200 pages a été rendu public entre les deux fêtes récentes — du Québec et du Canada — ce qui est évidemment la meilleure recette pour qu'il passe inaperçu. Il mérite pourtant un meilleur sort, du moins de la part des quelques idéalistes qui croient, quoi qu'on en dise et médise, que le Parlement reste encore, malgré toutes ses tares, une institution démocratique essentielle et un forum privilégié pour les grands débats.

Valoriser le rôle du député, renforcer le contrôle parlementaire, améliorer l'efficacité de l'appareil législatif, rendre l'Assemblée nationale plus accessible, c'est une tâche toujours à recommencer, à remettre à jour. La réforme ne saurait être faite une fois pour toutes. L'ex-premier ministre René Lévesque l'avait bien compris, nommant un ministre d'État à la Réforme électorale et parlementaire, dès sa prise de pouvoir, il y a 19 ans. Ce titre existe encore, même si la fonction a largement perdu son lustre, et même si la permanence de la réforme s'est arrêtée avec le geste d'éclat de 1984.

Instaurer un nouvel équilibre des institutions, moderniser le fonctionnement de l'Assemblée, faciliter le contrôle de l'exécutif et la surveillance des mandataires de l'État, ce n'est pas une sinécure. Pour y tendre, la réforme de 1984 réformait de fond en comble le système des commissions parlementaires, assurant ainsi aux députés un cadre formel et permanent où exercer leur influence. Malgré quelques acquis, indéniables mais modestes, force est de consta-

ter que l'ambitieuse réforme est un échec: elle n'a pas atteint ses objectifs. «Non seulement les commissions ont peu utilisé les pouvoirs qui leur étaient dévolus, mais elles sont loin d'avoir atteint le degré minimum d'autonomie, pourtant essentiel à la réussite de la réforme.»

Le constat est déprimant, impitoyable, bien documenté. Après dix ans et en dépit de la réforme, l'essentiel de la charge de travail des commissions porte encore sur des activités traditionnelles, antérieures à 1984 (projets de loi, crédits, consultations publiques à la demande de l'Assemblée). Ce qui laisse peu de place — un misérable 5% en fait — aux nouvelles activités autonomes que la réforme entendait privilégier, notamment les mandats d'initiative et de surveillance, l'étude des projets de règlements.

Embryonnaire, l'autonomie est restée dans les limbes. Faute de ressources financières? Absolument pas. Au total, les huit commissions dépensent à peine le quart des budgets annuels prévus par l'Assemblée.

Même les ressources humaines disponibles ne sont pas utilisées comme elles le devraient. Pourquoi? Tout simplement parce que la réforme n'a pas réussi à résoudre le problème principal à l'origine même de sa raison d'être, soit l'absence de pouvoir réel des députés par rapport à l'emprise exercée par leur parti politique et par l'exécutif (communément appelé le bunker ministériel).

Comme naguère, c'est la ligne du parti qui domine et écrase, tandis que les chefs et leaders parlementaires conti-

nent de faire la pluie et le beau temps, à leur guise. Ayant peu de latitude, les députés perdent vite leurs illusions quant à leur rôle de législateurs et de contrôleurs. Il en résulte chez plusieurs morosité et frustration ou résignation, surtout chez les ministériels condamnés à tenir le temps et à voter les yeux fermés. Hélas, la réforme de 1984 n'a pas réussi à donner au député la place qu'elle visait à lui attribuer, ni à faire renaitre chez lui l'attrait qu'il avait au départ pour ses fonctions législatives proprement dites. Si des ministres importants comme celui de la Sécurité publique, Serge Ménard, se disent déçus du «mauvais spectacle» et du «jeu loufoque» du Parlement (entrevue dans *La Presse* du 30 juin), on peut imaginer le désenchantement des députés qui n'ont même pas pris sur le scénario et font chorus en fond de scène...

Des correctifs à ce «malaise profond», tel que diagnostiqué par les experts de l'Assemblée auprès des seconds rôles et des machines à voter? Il en existe plusieurs. Il faut d'abord relâcher la rigide ligne de parti, ne pas transposer mécaniquement la nécessaire solidarité ministérielle en étroite solidarité partisane en tout et sur tout. Toutefois, à la lumière d'incidents récents dans les deux capitales, ce n'est pas demain que la règle d'airain de la discipline va être assouplie. Quant à la multiplication des votes libres, pourtant promise dans le Livre rouge des libéraux, M. Chrétien n'en souffle plus mot.

Il y a moyen de redonner souffle et vie à la réforme, de mobiliser les députés, aussi que le rapport de mars 1995 en fait état. Pour peu qu'ils le veuillent bien, la clé de leur autonomie et, donc, de leur pouvoir, est inscrit en toutes lettres dans la réforme de 1984. Là est leur marge de manœuvre, là aussi leur espoir de jouer un rôle législatif utile et valable.

La réforme parlementaire a besoin d'un second souffle, faut-il conclure avec les experts de l'Assemblée. Seul un changement d'attitude de tous les acteurs, du simple député jusqu'aux plus hauts dirigeants politiques, les tirera des limbes et de la léthargie.

## Les ravages

de la

«ligne de parti»

sur les députés

## L E T T R E S

## Un fait troublant

Je suis une coopérante volontaire de retour depuis près d'un an, et je me sens personnellement concernée par l'action du Canada à l'étranger, surtout lorsque les plus pauvres ou les plus vulnérables sont touchés.

Le but de la présente est d'informer d'un fait troublant, et de faire pression sur le gouvernement pour que les convictions morales et l'idéalisme des Canadiens soit mis en œuvre concrètement dans la politique étrangère et l'action du Canada à l'étranger.

Le fait troublant que j'ai vécu est le suivant: fin février, six mois après mon retour, je reçois en appel d'une dame qui m'invitait, toutes dépenses payées, dans un hôtel des Laurentides pour le week-end pour faire une évaluation de mon expérience en coopération volontaire.

Vérification faite, cette évaluation n'avait aucun lien avec le CECL qui m'avait envoyée; c'était une commande de l'ACDI, donnée à contrat à un consultant. Mon sang n'a fait qu'un tour — j'ai refusé tout net de participer de près ou de loin à détourner les fonds publics de l'aide au développement au bénéfice de l'hôtel dans le Nord, du consultant et de mes aises personnelles. J'étais scandalisée! Je comprends bien que l'ACDI veuille évaluer ses programmes et je demeure disponible pour de telles évaluations. Cependant, il y a la manière, il y a le moment, et il y a le respect des personnes pour lesquelles on travaille,

en l'occurrence les plus pauvres et les plus vulnérables de la planète!

Quand à la mi-mars, le couperet est tombé sur les programmes d'éducation du public canadien en matière de développement international, je me suis posé de sérieuses questions: où sont les priorités?

Je comprends que vous avez des choix budgétaires douloureux à faire. Pour moi, entre l'hôtel dans le Nord et l'éducation à la solidarité, mon choix est vite et facilement fait.

Louise Royer  
Saint-Laurent, 8 juillet 1995

## Plus de camisole de force

En 1688, en Angleterre, il y eut lieu une révolution dite «glorieuse» dans laquelle il n'y a eu ni perte de vie, ni effusion de sang. Pourtant, les Anglais ont réussi à détrôner un roi, réformer leurs institutions parlementaires et ouvrir la porte à la démocratisation de leur société. Il existait juste qu'alors, la théorie du droit divin des rois. Dieu nommait le souverain et les citoyens n'avaient mot à dire. À la suite de la révolution de 1688-89, le parlement a pris le dessus et la longue marche vers la vraie démocratie a commencé.

Les Québécois se préparent à faire leur propre révolution glorieuse. Nous allons nous débarrasser d'un niveau de gouvernement sans but heurter le monde, avec les seuls ou-

tils légitimes, à savoir: la raison, l'espérance, et la consultation populaire. Les origines de cette deuxième révolution glorieuse se trouvent ensevelies profondément dans la terre et la conscience collective québécoise et dans l'histoire, les gens et la culture issus de celles-ci.

L'aspiration du peuple québécois d'être indépendant n'est pas née en 1968 avec la création du Parti québécois. Bien avant la «révolution tranquille», le «Maîtres chez nous» et «L'égalité ou l'indépendance», il existait ce besoin d'appartenance; d'être maître de soi.

Le souhait d'être «quelqu'un» est universel. Mais chez les Québécois, depuis des siècles, que ce soit à cause de la conquête, ou bien, à cause de la domination de l'Église, ou un mélange des deux, cette volonté a été minée par la crainte; la crainte de ne pas être de taille, de ne pas réussir, de se faire ridiculiser par les autres. Le Québécois se moque de lui-même souvent parce qu'il veut devancer toute critique qui peut venir d'autrui.

En choisissant la souveraineté, nous allons ôter, une fois pour toute, la camisole de force que nous nous sommes imposés. Nous allons devenir un peuple fier comme les autres. Et nous allons le faire en respectant ceux qui, pour le moment, ont toujours peur.

Richard B. Holden  
Avocat  
Verdun, 4 juillet 1995



LE MONDE

## O P I N I O N

## Tests de français des universités: échec des systèmes primaire et secondaire

LOUIS-RAPHAËL  
PELLETIER

Président du Conseil national  
du premier cycle  
Fédération étudiante universitaire  
du Québec

**L**es résultats du test de français pour les futurs étudiants universitaires sont là, incontestables: seulement 54% d'entre eux peuvent écrire avec un français de qualité. Mais l'analyse quelque peu poussée de ce constat mène nécessairement à deux conclusions fondamentales. D'abord, les cycles primaire et secondaire sont incapables d'enseigner un français de qualité. Ensuite, notre système d'éducation préfère s'attaquer hypocritement aux individus dont il a la responsabilité plutôt qu'aux sources du problème.

Réfléchir quelques instants sur la problématique du français dans notre système d'éducation fait ressortir plusieurs aberrations. Une de celles-ci, et peut-être la principale, est la présence d'un test portant sur les capacités de composition et d'argumentation des étudiants à la fin du cégep. La nécessité de ce genre de test pourra être remise en question (surtout si l'étudiant reçoit dès le début de sa formation un français de qualité) mais force est de constater que, dans sa forme actuelle, celui-ci arrive trop tard dans le système d'éducation. Ce n'est plus au cégep que l'étudiant doit apprendre la syntaxe, la grammaire, la ponctuation et l'orthographe (les habilités qui posent particulièrement problème lors du test) mais lors du primaire et des premières années du secondaire. C'est donc

vers ces ordres d'enseignement qu'il faut se tourner si l'on veut trouver une solution durable au problème de la qualité du français aux études supérieures. Les différents intervenants de nos écoles primaires et secondaires (professeurs, directeurs d'école et ministère) doivent assumer leurs responsabilités et y procurer un enseignement adéquat.

En conséquence, la vérification des habilités de bases en français écrit devrait se faire au milieu du secondaire, peut-être en troisième ou quatrième année, et être obligatoire pour obtenir son diplôme d'étude secondaire. Ainsi, l'élève disposerait d'au moins une année pour se remettre sur la bonne voie en cas d'échec. Surtout, l'intégration de ces connaissances de bases dès le milieu du secondaire permettra au cégépien qui se dirige vers l'université de se concentrer uniquement sur sa culture générale, sa compréhension de la démarche scientifique et l'étude des préceptes de base de son futur domaine (science de la nature et science de l'homme).

Mais la situation actuelle est tout autre. Présentement, notre système d'éducation pénalise le jeune dont la seule faute est d'avoir été formé dans un système d'éducation trop laxiste qui se réfugie honteusement derrière des arguments sophistiques d'accessibilité. Être exigeant avec nos jeunes, les convaincre que leurs qualités leur permettent de surmonter des obstacles, voilà l'unique méthode pour leur faire preuve de respect.

Dans cette optique, l'imposition d'un test de français écrit dont la réussite est obligatoire pour l'obtention du diplôme d'étude collégiale

en 1998 est révoltante. Séquelle d'une vision gouvernementale à court terme, cette mesure viendra faucher toute une génération d'étudiants au lieu de s'attaquer aux sources du problème. Si le test de français, sous sa forme actuelle, peut au moins dépister les individus qui ont un besoin d'aide urgente, la transformation de celui-ci en épreuve obligatoire ne servira à rien tant que le secondaire et le primaire ne procureront pas un français de qualité aux jeunes. D'ici là, les universités devront donner aux étudiants qu'elles accueillent tous les outils nécessaires pour parfaire leur français. Cette mesure, boiteuse car elle ne devrait pas être nécessaire au niveau universitaire, devra toutefois être maintenue jusqu'à ce que le primaire et le secondaire enseignent adéquatement notre langue.

L'acquisition par les jeunes générations d'un français de qualité est trop essentielle pour que l'on se permette le moindre relâchement. Le français, support de la pensée et de notre culture est au cœur de notre identité. Mais la transmission de notre langue ne se fera que si tous prennent leurs responsabilités. Les intervenants du primaire et secondaire doivent dès maintenant retrousser leurs manches pour trouver la nature du problème et corriger la situation. De leur côté, le milieu universitaire doit cesser de déchirer sa chemise sur la place publique pour aller faire des pressions directes sur les ordres d'enseignements concernés et leurs offrir toute l'aide qui sera nécessaire. C'est par une prise des responsabilités de chacun, et non en s'attaquant aux jeunes, que nous trouverons une solution au problème.

## À P R O P O S

## ... de la mondialisation (1)

Les pays industrialisés sont en pleine reprise économique et les pays en développement connaissent une croissance soutenue au cours de la prochaine décennie. Toutefois, la principale caractéristique de l'économie mondiale est le rythme effréné de sa mondialisation. La mondialisation est d'ores et déjà une réalité telle que le chiffre d'affaires des filiales étrangères des multinationales est probablement supérieur aux exportations mondiales totales.

Intégration des marchés et rapidité des mouvements de capitaux transforment l'économie mondiale. En adoptant des réformes orientées sur l'extérieur, les pays en développement jouent un rôle moteur dans ce processus. L'intégration des pays en développement dans l'économie mondiale et l'ouverture accrue de leurs marchés constituent une occasion probablement unique d'accroître les revenus à long terme dans les pays en développement et industrialisés.

Les profonds changements politiques adoptés dans les

pays en développement et la participation accrue de ces derniers aux échanges et instruments financiers mondiaux avalisent les perspectives de croissance économique et de développement des échanges. L'intégration des pays en développement sera également synonyme d'avantages substantiels pour les pays industrialisés. Mais, les difficultés récentes du Mexique le prouvent, le processus d'intégration ne se déroulera pas nécessairement sans embûches. Il est plus important que jamais que les gouvernements, dans quelque partie du monde que ce soit, continuent à adopter une politique macroéconomique saine et soumettent leur gestion économique à une discipline stricte. L'intégration poussée des marchés financiers élargit l'accès des pays en développement aux capitaux étrangers, mais les bénéficiaires doivent porter une attention particulière à la nature des flux reçus et à l'usage qu'ils leur réservent.

Actualités, Banque Mondiale, avril 95

## LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910

Directrice LISE BISSONNETTE

Rédacteur en chef BERNARD DESCÔTEAUX

Directeur délégué à l'administration FRANÇOIS THOUIN

Directeur de l'information CLAUDE BEAUREGARD

Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU, PIERRE CAYOUILLE, GUY TAILLEFER

Rédacteur en chef adjoint JEAN-ROBERT SANSAÇON

Directeur artistique ROLAND-YVES CARIGNAN

2050, rue de Bleury, 9<sup>e</sup> étage, Montréal (Québec) H3A 3M9. Tél.: (514) 985-3333

F A I S C E Q U E D O I S

## IDÉES

## Les Chartes, les droits religieux et la société civile

MICHEL LEBEL

Professeur  
Département des sciences  
juridiques  
Université du Québec à Montréal

Dans le débat actuel autour du port du hidjab à l'école, débat qui pose plusieurs questions de fond, les Chartes des droits et libertés de la personne, tant du Québec que du Canada, ont été l'objet d'attaques sévères. Pour plusieurs, ces textes fondamentaux et leur application par des instances administratives ou judiciaires seraient trop permissifs ou libéraux. Les Chartes donneraient à peu près tous les droits, sans exigence de devoirs et de responsabilités nécessaires à une certaine cohésion sinon à une solidarité sociale. Si on peut ainsi sommairement situer le contexte juridique du débat, il convient, pour mieux analyser ce dernier de s'arrêter d'abord à la notion de liberté religieuse.

Dans un arrêt très important de 1985, la Cour suprême du Canada a défini ainsi: «Le droit de croire ce que l'on veut en matière religieuse, le droit de professer ouvertement des croyances religieuses sans crainte d'empêchement ou de représailles et le droit de manifester ses croyances religieuses par leur mise en pratique et par le culte ou par leur enseignement et leur propagation.»

Une première observation s'impose: dans cette affaire comme dans des décisions subséquentes, la Cour suprême donne une définition extrêmement large de la religion, c'est-à-dire qu'il ne s'agit pas seulement des grandes religions établies, mais de toutes les formes de religions et de croyances, lesquelles peuvent être mêmes celle d'une seule personne. La deuxième observation consiste à mentionner que cette célèbre affaire se passait dans le cadre de la contestation de la constitutionnalité de la vieille Loi fédérale sur le dimanche où le plus haut tribunal canadien déclara notamment: «Dans la mesure où elle astreint l'ensemble de la population à un idéal sectaire chrétien, la Loi sur le dimanche exerce une forme de coercition contraire à l'esprit de la Charte et à la dignité de tous les non-chrétiens. En retenant les prescriptions de la foi chrétienne, la Loi crée un climat hostile aux Canadiens non chrétiens et paraît en outre discriminatoire à leur égard.»

La Cour signala aussi, élément non négligeable pour ce que nous traitons, que pareille préférence pour les religions chrétiennes «ne concorde guère avec l'objectif de promouvoir le maintien et la valorisation du patrimoine multiculturel des Canadiens reconnu à l'article 27 de la Charte». La Cour suprême, par ce jugement, remettait complètement en cause sa jurisprudence pré-Charte et ouvrait la voie à un très grand pluralisme religieux reconnu par le droit.

## Le droit international

De fait l'approche fort libérale de la Cour suprême est tout à fait conforme à celle du Pacte international relatif aux droits civils et politiques (auquel le Canada a adhéré) et en particulier à son article 18, par. (1) qui se lit ainsi: «Toute personne a droit à la liberté de pensée, de conscience et de religion; ce droit implique la liberté d'avoir ou d'adopter une religion ou une conviction de son choix, ainsi que la liberté de manifester sa religion ou sa conviction, individuellement ou en commun, tant en public qu'en privé, par le culte et l'accomplissement des actes, les pratiques et l'enseignement.

## L'approche libérale de la Cour suprême tendrait à permettre le port de vêtements distinctifs

Outre la référence à la religion et à la conviction, les termes importants pour nous dans cette disposition sont les mots «tant en public qu'en privé». Le Comité des droits de l'homme de l'ONU a déjà précisé que ces pratiques comprennent le droit de porter des vêtements ou des couvre-chefs distinctifs, sans avoir établi toute la portée de termes «privé» et «public». A première vue, le texte de cet article semble plutôt référer à des pratiques ou coutumes religieuses se déroulant dans un logement, un lieu de culte, dans la rue ou des lieux publics, mais non à celles s'exerçant dans le cadre d'une relation de travail employeur-employé ou dans des établissements publics d'enseignement. Mais évidemment tout ceci est sujet à des conflits d'interprétation.

Le deuxième élément de l'aspect juridique du débat est celui de la discrimination. Les Chartes et les tribunaux distinguent deux types de discrimination interdite, la directe et l'indirecte. La discrimination directe ne pose pas de problème au niveau de sa définition; c'est celle qui se manifeste ouvertement contre une personne ou un groupe de personnes en se fondant sur des motifs prohibés dans les textes fondamentaux, comme le refus de louer à quelqu'un un logement à cause de sa race, interdire un lieu public à un aveugle, etc. Ici, la discrimination est manifeste, non cachée. Cette façon de faire est interdite par les Chartes.

La deuxième forme de discrimination, l'indirecte, est un concept juridique beaucoup plus nouveau, déve-



Les tribunaux devront faire preuve d'ouverture envers les autres cultures tout en étant sensible à la peur de bien des Québécois de disparaître comme peuple de langue française.

loppé dans les années 80 et bien plus controversé que le concept précédent. Il s'agit de situations où il n'y a pas d'apparente discrimination, où les politiques ou les actes semblent neutres, mais ils se révèlent préjudiciables, plus difficiles ou pénibles pour une personne ou un groupe de personnes, le tout toujours fondé sur un motif prohibé de discrimination. Ex. une politique d'embauche qui exigerait une taille et un poids minimum pour tout le personnel d'une entreprise pourrait avoir comme effet d'exclure la plupart des femmes ou encore une politique d'embauche qui exigerait, sans justification, un haut degré de scolarité de la part des employés, ce qui aurait pour effet d'exclure la plupart des assistés sociaux.

La discrimination indirecte comme la directe est interdite et la personne qui en est l'auteur doit essayer d'accommoder raisonnablement la personne qui en est la victime, sans que cet accommodement soit une contrainte excessive pour son auteur. On peut imaginer les difficultés d'application posées par cette deuxième forme de discrimination: il faut d'abord déterminer si un acte ou une politique a un effet préjudiciable à l'égard d'une personne et ensuite déterminer s'il y a eu tentative sérieuse d'accommodement raisonnable avec la victime. Selon les cas soumis, les

critères pour appliquer ce dernier concept varient: s'il s'agit d'une entreprise, on pourrait tenir compte de la nature de l'emploi, de la taille de l'entreprise, de la mobilité des employés, de frais encourus pour satisfaire à la requête de la victime, etc.; s'il s'agit d'un établissement d'enseignement, on pourrait être amené à considérer le calendrier scolaire, les jours de congé prévus à la convention collective, le régime pédagogique, le code de discipline, etc.

## L'application des concepts

Même si je ne crois pas qu'une juste interprétation de la liberté de religion et de l'interdiction de la discrimination doit s'étendre jusqu'à moduler le calendrier scolaire dans une entreprise ou un calendrier scolaire dans un établissement public d'enseignement, il reste que la Cour suprême l'a fait en utilisant le concept d'accommodement raisonnable. Les cas soulevés étant rares, clairs et n'impliquant qu'un ou quelques individus, les solutions n'ont semblé guère poser problèmes, mais on peut vraisemblablement croire que celles-ci auraient été différentes si les cas avaient été nombreux et avaient impliqué beaucoup de personnes. La Cour aurait sans doute alors conclu que l'accommodement était trop exigeant pour l'em-

ployeur. Dans un récent jugement, la Cour suprême a déclaré que telle serait probablement la solution apportée au cas de l'enseignant qui serait obligé de s'absenter de l'école un jour par semaine en raison de ses croyances religieuses.

Quant au vêtement (ou l'objet porté sur soi) religieux, tel le hidjab ou le kippa, signes évidents d'une croyance, il me semble être un cas à part. Voici ce qu'écrit à ce sujet Neil Bissoondath dans son livre *Le Marché aux illusions*: «Considérer le turban comme un simple couvre-chef, sans autre destination que celle de protéger la tête, c'est comme faire de la croix qu'on porte au cou un simple bijou: cela révèle une ignorance profonde des coutumes et des croyances d'autrui. Les interdire l'un ou l'autre dans quelque contexte que ce soit, c'est se complaire dans cette ignorance et mettre à distance celui qui les porte en rejetant une partie intime et fondamentale de ce qu'il est» (p. 133).

Je continue toutefois de penser que la liberté de religion n'inclut pas le droit de porter un vêtement religieux dans le lieu d'exercice de son emploi (sauf si on est son propre patron) et dans un établissement public d'enseignement. Mais on peut arriver à une conclusion différente et il est peut-être même souhaitable d'avoir

une approche libérale, comme celle que prendrait sans doute la Cour suprême, c'est-à-dire avoir le droit de porter en tout lieu un vêtement ou un objet religieux. Et à peu près toute sorte de vêtement ou d'objet, vu la définition très large des termes religion ou croyance donné par cette même Cour.

Je vois difficilement comment la politique d'accommodement raisonnable pourrait ici s'appliquer car le choix ne peut que se limiter à porter ou à ne pas porter le vêtement ou l'objet religieux. Et ce n'est que pour des motifs exceptionnels et temporaires de sécurité et d'ordre public que l'on pourrait interdire pareil vêtement ou objet. Il est manifeste que la position actuelle de la Cour suprême pourrait causer de sérieuses difficultés de fonctionnement à des entreprises et encore de plus grandes aux établissements publics d'enseignement.

Enfin il est à souhaiter que les tribunaux tiennent compte, n'en déplaise à M. Bissoondath, du contexte dans lequel se situe le présent débat: contexte d'ouverture à la différence et aux autres cultures et religions, mais aussi contexte de peur de cette même différence et des abus possibles d'extrémistes religieux sans oublier la peur de bien des Québécois de disparaître comme peuple de langue française. Et même si les peurs ne sont pas toujours fondées...

## L'avenir d'un petit village

Quelques recommandations pour rendre viables les écoles en milieu rural

MARIO CARRIER  
PIERRE BEAULIEURespectivement professeur et chercheur  
à l'Université du Québec en  
Abitibi-Témiscamingue,  
Chaire Desjardins en  
développement des petites collectivités.

Le Québec compte 400 petites écoles, dont pas moins de 285 sont la dernière école de la municipalité. Bon nombre de ces écoles sont en péril. Deux arguments sont couramment utilisés à l'encontre de leur maintien: celui des coûts et celui de la qualité de la formation et des services.

Les milieux à forte mobilisation entre professeurs, parents et gestionnaires réussissent généralement à garder leur école

développement des milieux ruraux. Notre étude de la situation à l'échelle du Québec révèle qu'il est possible de maintenir des petites écoles et que le seuil de tolérance est beaucoup plus bas qu'on ne le reconnaît généralement. Des exemples concrets viennent appuyer cette affirmation.

Nous avons constaté que les milieux qui réussissent à maintenir leur école sont ceux où la volonté de tous les acteurs impliqués converge vers cet objectif. Le cas du Bas-Saint-Laurent qui voit parents, enseignants, gestionnaires et élus tendre au même résultat est élo-



Une école primaire dans un village ne règle pas tous les problèmes mais elle aide à l'essor ou au maintien d'une collectivité

quent. Les milieux qui échouent dans cette tentative sont ceux où il y a mésestime entre les divers acteurs. Nous avons fait état de quelques cas de cette nature.

## Trois grands thèmes

Si nous croyons la petite école viable, même dans les conditions actuelles qui ne lui sont pas particulièrement favorables, nous estimons que certaines mesures doivent être prises afin d'en assurer l'épanouissement. Ces mesures font l'objet de nos recommandations, d'ordre pédagogique, administratif et financier et sociopolitique. Car il nous apparaît que la problématique des petites écoles en milieu rural se résume, pour l'essentiel, à ces trois grands thèmes.

Ainsi, sur le plan pédagogique, nous pensons que la solution aux difficultés pédagogiques que soulèvent les petites écoles passe par les classes multiprogrammes (CMP) que le système scolaire ignore, en pratique, en dépit de leur

prolifération. Nous estimons qu'il est temps que l'on prenne acte de l'existence de classes multiprogrammes et que la chose se traduise dans la réalité, notamment dans les programmes de formation des maîtres, dans les programmes scolaires et le matériel pédagogique et dans les conventions collectives des enseignants.

Aux plans administratif et financier, nous avons relevé que la question des coûts est fréquemment invoquée afin de justifier la fermeture d'écoles primaires en milieu rural. Notre étude démontre qu'il y a là, souvent, surcharge et méconnaissance des véritables données de la question, alors que sont souvent passées sous silence des considérations aussi déterminantes que les modes de gestion (par exemple la centralisation ou la décentralisation), les règles d'allocation des ressources, les choix organisationnels et budgétaires.

La solution réside, sur ces plans, dans l'élaboration par le ministère de l'Éducation et les commissions sco-

lares, à leur niveau respectif, d'une politique de maintien et de développement des petites écoles primaires en milieu rural.

## Importance d'une école

Enfin, au plan sociopolitique, il faut d'abord souligner que la question des petites écoles rurales s'inscrit dans la problématique plus large de la prestation des services publics en milieu rural. On pourrait croire que cette question est relativement peu importante puisqu'elle ne concerne que 400 écoles desservant environ 5 % des effectifs de niveau primaire.

Ce serait oublier que, avec le maintien ou la fermeture de ces écoles, il en va souvent de l'avenir de quelques centaines de localités rurales du Québec. Le maintien d'une école primaire dans un village ne règle pas tous les problèmes de développement auxquels celui-ci est confronté. Il s'agit toutefois d'une institution indispensable, quoiqu'insuffisante à elle seule, au maintien et à l'essor d'une petite collectivité.

Les commissions scolaires ne peuvent faire abstraction de cette réalité et se doivent de respecter les volontés des milieux locaux. Si le respect de ces volontés entraîne des difficultés administratives et budgétaires, les commissions scolaires doivent développer un partenariat avec le milieu — au premier chef avec la municipalité — afin de les résoudre.

Nos recommandations touchent essentiellement, sur ce plan, à la mise en place d'un tel partenariat. Dans bien des cas, l'établissement d'un tel partenariat nécessitera une révision des pratiques habituelles de gestion autant des commissions scolaires que des municipalités.

Référence: CARRIER, Mario et BEAULIEU, Pierre, *Les petites écoles primaires en milieu rural au Québec: fermeture, maintien ou développement?*, Chaire en développement des petites collectivités, Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue, mai 1995, 90 pages).

## L'ÉQUIPE DU DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes à l'Information générale et métropolitaine: Sylvain Blanchard, Paul Cauchon, Jean Chartier, Louis-Gilles Francoeur (environnement), Kathleen Lévesque, Caroline Montpetit, Bernard Morrier, Isabelle Paré, Louis Lapierre (adjoint au directeur de l'information), Konrad Yakabuski; Jean-Pierre Legault (responsable des pages thématiques), Diane Précourt (pages éditoriales, responsable de la section Tourisme); Martin Ducloux et Christine Dumazet (relecteurs); Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographes); à l'Information culturelle: Michel Bélair (responsable), Stéphane Baillargeon, Paule des Rivières, Robert Lévesque, Benoît Munger, Odile Tremblay; à l'Information économique: Gérard Bérubé (responsable), Robert Dutrisac, Claude Lévesque, Serge Truffaut, Claude Turcotte; à l'Information internationale: Jocelyn Coulon (responsable), François Brousseau (éditorialiste), Antoine Char, Sylviane Tramier, Clément Trudel; à l'Information politique: Pierre O'Neill, Jean Dion (correspondant parlementaire à Ottawa), Gilles Lesage (correspondant parlementaire et éditorialiste à Québec), Michel Venne (correspondant parlementaire à Québec); Serge Chapleau (caricaturiste); à l'Information sportive: Yves d'Avignon; Marie-Claude Petit (commissaire), Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction), Jeanne-d'Arc Houde (secrétaire à la direction), La Documentation: Gilles Paré (directeur); Manon Scott, Serge Laplante (Québec), Rachel Rochefort (Ottawa). LA PUBLICITÉ Lucie Pinsonneault (directrice), Yves Williams (superviseur, Avis publics et annonces classées), Jacqueline Avril, Daniel Barbeau, Jean de Billy, Brigitte Cloutier, Gyslain Côté, Marlène Côté, Sylvie Hanna, Christiane Legault, Suzanne Miscovic, Jacques A. Nadeau, Micheline Ruelland, Monique Verreault (publicitaires); Sylvie Laporte, Pierrette Rousseau, Micheline Turgeon; Michèle Bouchard (secrétaire); L'ADMINISTRATION Henry Riell, c.m.a. (contrôleur), Dany Dépatie (adjointe à l'administration et coordonnatrice aux ressources humaines), Nicole Carmel (responsable des services comptables); Florine Cormier, Céline Furoy, Nathalie Perrier, Danielle Ponton, Danielle Ross. LE MARKETING ET SERVICE À LA CLIENTÈLE Christiane Benjamin (directrice), Johanne Brien (secrétaire), Manon Blanchette, Monique LeHeureux, Lise Lachapelle, Rachelle Leclerc-Venne. LA PROMOTION ET LES RELATIONS PUBLIQUES Louise Gagné (directrice), Christian Guy (superviseur à la promotion des abonnements). LA PRODUCTION Jocelyn Arsenault (directeur de la technologie et des approvisionnements), Marie-France Turgeon (directrice de la production), Johanne Brunet, Danielle Cantara, Richard DesCormiers, Caroline des Rosiers, Lynda Di Cesare, Marie-Josée Hudon, Sylvain Lesage, Michèle Malenfant, Christian Vien, Olivier Zaida. LE CONSEIL DU DEVOIR INC. Marcel Couture (président), LA FONDATION DU DEVOIR Marcel Couture (président), Roger Boisvert (vice-président et directeur général).

## ACTUALITÉS



La photo sans doute la plus connue de la crise de l'été 1990: l'affrontement entre un warrior et un soldat de l'armée canadienne.

## OKA «C'était mieux avant»

SUITE DE LA PAGE 1

«Avant, tout le monde se parlait...», lance un homme blanc, marié à une Mohawk et vivant sur une terre appartenant au gouvernement. Aujourd'hui, les plaies ne sont pas encore toutes refermées à Oka.

«On est allés à l'école ensemble, les Blancs et les Indiens, dit une femme blanche de 48 ans, née à Oka, qui refuse d'être identifiée. On se connaissait à l'époque et ce sont les mêmes personnes qui sont là aujourd'hui.»

«Au village, on n'a pas vraiment de problèmes, poursuit la femme. Mais, personnellement, je n'aimerais pas vivre plus haut sur la 344, là où les terres blanches sont très près des terres indiennes.»

«C'était mieux avant, dit Normand Vallière, propriétaire du Faitout, auberge-restaurant du village. C'était moins stressant. C'est le climat, poursuit-il, il ne faudrait pas grand-chose pour que cela explose.»

## Le cimetière et le terrain de golf

En 1989, le maire d'Oka, Jean Ouellette, insistait mordicus pour permettre l'agrandissement du club de golf dans la forêt municipale entourant le cimetière. C'est à ce moment-là que les premières barricades mohawks, paisibles mais déterminées, ont été érigées, sur un minuscule chemin de terre de traverse croisant la 344.

Avant la crise, plusieurs citoyens blancs d'Oka étaient en désaccord avec le projet, estimant qu'il ne desservait qu'une minorité de citoyens, souhaitant sans doute préserver un climat social agréable, et limiter les dégâts potentiels du conflit.

Durant tout l'été 1989, une poignée de contestataires indiens plutôt pacifistes, soutenue par un groupe d'environnementalistes d'Oka, a veillé jour et nuit «son» territoire, sans armes cependant, et sans intention immédiate de s'en procurer.

Mais pendant l'hiver qui suivit, la question des armes est revenue sur le tapis, dans les questions autochtones relatives aux Mohawks. Au printemps, des affrontements entre tenants et opposants d'un casino font deux morts à la réserve d'Akwesasne, qui chevauche l'Ontario, le Québec, et l'État de New York. À Kahnawake aussi, tout près de Montréal, on rapporte les activités d'une petite mafia armée qui tente de contrôler les activités commerciales, notamment la vente de cigarettes, des citoyens. À cette époque, sur l'ensemble des réserves d'Akwesasne, de Kahnawake, et d'Oshwegon, on parle de quelque 160 Warriors armés. Et enfin, le 9 mai 1990, les Warriors des réserves d'Akwesasne, de Kahnawake, d'Oshwegon, et de Kanesatake s'unissent publiquement

et officiellement devant les médias, dans l'intention précise de défendre le «territoire mohawk» à Kanesatake. Les Uzzi et les AK47 circulent.

«Il y a des armes partout» disait encore, la semaine dernière, Normand Vallière. «Des armes, il y en a probablement plus qu'avant», admet une Mohawk de 28 ans, propriétaire d'un dépanneur à Kanesatake. «Aujourd'hui, poursuit-elle, on se sent comme si on devait toujours être prêts à se battre», poursuit-elle.

Aujourd'hui encore, on peut se demander si cette lutte à l'expansion du terrain de golf n'a pas servi de prétexte aux Mohawks, pour présenter, un an plus tard, aux gouvernements de la municipalité d'Oka, de la province de Québec, et du Canada entier, des revendications dépassant très largement ce lopin de terre, et englobant parfois 80 % du territoire du Québec. On s'interroge aussi sur la motivation réelle des Warriors armés venant notamment de la réserve indienne d'Akwesasne, et de leur décision de prêter main-forte aux Mohawks de Kanesatake.

Car les revendications indiennes dans la région d'Oka n'étaient pas nouvelles. Dans les archives, qui sont remontées à la surface avec la crise de 1990, on retrouve l'histoire de Jean-Baptiste Roupe, premier missionnaire sulpicien «des Iroquois du Lac», mandaté par le supérieur de cet ordre, Jean-Henri-Auguste Roux, pour participer à une mission de catholicisation. Un extrait du livre L'Histoire des Laurentides, écrite par Serge Laurin, évoque, en 1717, la cession aux Sulpiciens d'un terrain d'environ neuf milles sur neuf milles sur le bord du lac par le gouverneur, devant servir très précisément à consolider la mission de conversion des Iroquois au catholicisme.

Dans les siècles qui suivirent, les Mohawks ont maintes fois revendiqué ces terres. Le droit des Sulpiciens à cette propriété fut cependant confirmé. En 1945, le gouvernement fédéral rachète aux Sulpiciens les terres que les prêtres n'ont pas encore vendues. Ces terres sont mises à la disposition des Mohawks.

C'est donc au nom de son autorité sur ce territoire que le maire d'Oka, Jean Ouellette, a obtenu, le 30 juin 1990, une injonction de la Cour supérieure sur le terrain revendiqué, l'autorisant à faire poursuivre les travaux du golf. C'est aussi au nom de cette injonction que Jean Ouellette réclamait, le 10 juillet de la même année, l'appui de la Sûreté du Québec, et de l'escouade d'intervention tactique, où travaille alors le caporal Marcel Lemay, pour la faire exécuter.

DEMAIN: Le Choc

## FESTIVAL Plus de commanditaires

SUITE DE LA PAGE 1

ment pallié la progression des dépenses liée au vacillement de notre devise. Au chapitre des billets en salle, on a enregistré une augmentation de 35 % ou 2 millions \$ des ventes.

Afin d'être moins prisonnier des aléas découlant du taux de change comme de la température, le président du FIJM a confié qu'il faudrait travailler à l'addition de commanditaires d'ici à la prochaine édition. Au sein de cette entreprise, on veut surtout éviter d'être «si dépendant de la température».

On va donc s'atteler à la recherche de nouveaux commanditaires avec d'autant plus d'énergie que la part de subventions gouvernementales est constamment à la baisse. Sur un budget de 10 millions \$, la proportion de subventions totalise moins de 10 %. La différence se divise entre la vente des billets et celle des produits dérivés.

En ce qui a trait plus précisément aux subventions, le président du FIJM a souligné que le profil économique de cet événement est tel qu'en fait les gouvernements perçoivent davantage d'espèces sonnantes qu'ils n'en accordent. Selon des calculs qui demeurent sommaires, le Festival venant tout juste de se terminer, les différents paliers gouvernementaux récoltent le double de ce qu'ils allouent en subventions.

Dans la foulée, Alain Simard a écarté du revers de la main la possibilité évoquée de faire déboursier un prix d'entrée au site. «Nous n'avons pas l'intention d'imposer un prix aux visiteurs du site. C'est contre la philosophie de l'événement.»

Vice-président du FIJM et grand responsable de la programmation, André Ménard a noté que cet évé-

ment devenait en quelque sorte une convention de la musique. De plus en plus de patrons des divisions jazz et blues des grandes compagnies musicales de ce monde viennent au Festival pour aller à la pêche de nouveaux talents quand ils ne viennent pas pour soutenir, voire surveiller, leurs poulains.

Ainsi cette semaine, Jean-Philippe Allard, le patron de Gitanes Jazz Production, étiquette affiliée au groupe Verve, a profité du spectacle mettant en vedette Randy Weston avec 24 cordes pour réaliser un enregistrement qui paraîtra d'ici la fin de l'année.

D'autres comme Richard Seidel, grand patron de Verve, ont pris des options sur les spectacles enregistrés de Toots Thielemans et Benny Carter pour les publier en albums. Certains, comme Carl Griffin, président de Impulse l'étiquette jazz du groupe GRP, ont profité du FIJM pour solliciter le pianiste Benny Green et la chanteuse Diana Krall aux sociétés concurrentes.

Les Français sont venus en bon nombre pour signer des accords d'association, c'est le cas de l'excellente étiquette Label Bleu qui sera désormais distribuée par Sélect, filiale du groupe Archambault Musique, ou pour repérer les artistes susceptibles d'être mis à l'affiche du Nancy Jazz Pulsations, festival annuel, ou au New Morning, club parisien réputé.

Enfin, en ce qui concerne le gros show gratuit et en plein air que le FIJM présente toujours à mi-parcours, Alain Simard a souligné qu'il n'était pas du tout dans leur intention que celui prévu pour l'an prochain soit aussi gros que celui ayant mis en vedette René Dupéré, compositeur des musiques du Cirque du Soleil. Avec 160 000 spectateurs, on peut même dire, qu'on a atteint l'extrême limite.

## VOLONTAIRES La réflexion se poursuit

SUITE DE LA PAGE 1

Parmi eux, on note celui de créer une banque de «volontaires sans frontières» au Québec, qui regrouperait des médecins, des infirmières et des professionnels de tous horizons pouvant être envoyés en mission humanitaire par le Québec. «Il faut amender des règlements et des lois qui limitent actuellement la possibilité pour ces gens d'être libérés de leur travail. Le risque de perdre des privilèges, des droits de pratique ou même l'assurance-maladie pour ceux qui partent plusieurs mois ne facilite pas le recrutement de volontaires», pense Réjean Thomas, qui croit que l'État peut faire sa part en facilitant l'envoi de personnel médical à l'étranger.

Pour étudier la faisabilité de ce projet-pilote, le conseiller spécial a fait appel au célèbre chirurgien de guerre Chris Giannou, qui a rencontré les corporations médicales et infirmières. On ignore encore le rôle que ce dernier pourrait jouer dans cette organisation, destinée à recruter des bénévoles, dont le statut n'est pas encore défini. Si le gouvernement donne son feu vert, le premier projet-pilote pourrait avoir lieu au Burundi ou au Rwanda. Deux pays prioritaires à l'ordre du jour international du gouvernement québécois.

«La réflexion se poursuit. Nous sommes intéressés, mais il faut voir la faisabilité d'un tel projet», précise le Dr Thomas.

Reste aussi à mieux définir le rôle d'un État, ou d'une province qui aspire à le devenir, dans ce grand tout humanitaire. En Europe, l'arrivée de l'aide humanitaire d'État, lors de la création du Secrétariat à l'action humanitaire par François Mitterrand, continue de susciter moult controverses. Certaines organisations non gouvernementales (ONG) voient d'un mauvais œil l'arrivée de l'État dans leurs plates-bandes. D'autres croient que l'action humanitaire d'État sera toujours à la merci du pouvoir politique dont elle dépend et, forcément, dépourvue de neutralité.

«À l'international, il faut que l'humanitaire soit complé-

mentaire des ONG. On peut aussi ne pas rester neutres et dénoncer des situations. Mais il est vrai qu'on ne peut pas toujours dire tout ce qu'on veut», convient Réjean Thomas.

Le credo de plusieurs acteurs humanitaires, soigner et témoigner de la situation des droits de l'homme, peut s'avérer difficile quand on opère sous un drapeau. Même si sa réflexion n'est pas terminée, Réjean Thomas croit que l'action humanitaire d'État peut faire beaucoup si elle est accompagnée d'une réelle volonté politique.

Au cours d'une visite en Palestine, il a été observateur à la deuxième conférence israélo-palestinienne des professionnels de la santé, seul lien de réelle collaboration entre les deux peuples à l'heure actuelle. «Lentement, on ouvre des brèches. La tension se sent partout», relate le secrétaire à l'action humanitaire.

Un climat encore plus explosif régnait lors de sa visite à Bujumbura, où certains médias locaux publient chaque jour la liste des personnes à abattre. De jeunes adolectes, machette ou mitrailleuse à la main, font régner la terreur partout dans la ville. «Chose certaine, on ne peut faire de l'humanitaire sans bien comprendre la situation politique du pays. Il faut aller sur le terrain pour comprendre», affirme le Dr Thomas, plongé dans le monde politique et diplomatique depuis sa nomination. Un monde où il faut peser chacun de ses mots. Pas toujours simple pour qui a longtemps joui d'une liberté de parole absolue, sur plus d'une tribune. «Je fais attention à tout ce que je dis», dit Réjean Thomas.

Mais les vétérans de l'humanitaire Bernard Kouchner et Xavier Emmanuelli n'ont pas non plus la langue dans leur poche, et se tirent avec succès de cette situation. Au Québec, malgré les querelles politiques, il faut voir à ne pas froisser l'ACDI, de laquelle les ONG étrangères reçoivent des fonds. «On tente d'être complémentaires avec l'ACDI. Les pays qu'on aide n'ont pas à subir les contrecoups de nos différends avec le fédéral. Mais souverain, espère Réjean Thomas, le Québec rapatriera ses budgets et jouira de conditions plus faciles.»

## GREENPEACE Manifestations aujourd'hui

SUITE DE LA PAGE 1

En pénétrant dans la zone des 12 milles, le *Rainbow Warrior II* était déjà entouré par plusieurs bâtiments de la marine française et survolé par un hélicoptère.

Selon Greenpeace, l'intervention de la marine française a eu lieu moins de deux heures après le franchissement de la ligne d'exclusion.

France 2 a diffusé dans son journal de 20h le témoignage, recueilli à chaud par téléphone, de Jean-Luc Thierry, porte-parole de Greenpeace, qui se trouvait à bord du navire.

«Je suis à l'intérieur de la salle radio où nous étions enfermés. Les commandos depuis une dizaine de minutes essaient d'ouvrir cette porte. Ils sont actuellement en train de passer par le hublot une échelle à été descendue», a-t-il dit. «Je vois un homme masqué de noir qui regarde la situation dans la salle. Actuellement, la porte est attaquée au chalumeau.»

«Il y a déjà eu des violences. Si je suis tout seul dans cette salle radio, c'est que nous avons été tous gazés, que je n'ai pas eu le temps, moi, d'être hissé sur le pont avec mes deux camarades. Je suis resté à suffoquer une dizaine de minutes au hublot et j'ai pu reprendre le téléphone.»

«Actuellement, je vois les pieds d'un commando qui entre dans la salle de radio. Je pense que notre entretien va s'achever là...» Sur ces mots, la communication a été coupée dans un bruit sec.

À Paris, Remy Parmentier, président de Greenpeace-France, s'est indigné de la violence des militaires français. «L'assaut a été très violent, très, très dur, très violent et il y a même apparemment eu des blessés. Ils ont utilisé des gaz lacrymogènes, ce qui est une connerie monumentale parce que, les gaz, c'est fait pour faire fuir les gens, comment voulez-vous que les gens fuient sur un bateau?», a-t-il dit.

Le président de Greenpeace-France a prédit que «les réactions vont être terribles». «Déjà, il y a une vague d'opposition depuis l'annonce de Chirac, une vague d'opposition dans le monde», a-t-il noté. «Cette violence de l'armée française qui n'a ni queue ni tête, ça va vraiment leur retomber dessus.»

Dans l'opposition, le dirigeant socialiste Lionel Jospin a condamné l'attitude des autorités françaises.

«Ce que je pense d'un point de vue politique, d'un point de vue diplomatique et d'un point de vue militaire, c'est que nous n'aurions pas dû nous mettre dans cette

situation, puisque je suis contre et je reste contre la reprise des essais nucléaires», a-t-il dit sur France 2.

Il a cependant reconnu que, «du point de vue du droit international, les autorités françaises ont le droit pour elles», car «elles peuvent arraisonner un bateau qui rentre dans cette zone des 12 milles, surtout sur une zone aussi sensible».

Pour sa part, Dominique Voynet, porte-parole des Verts a exprimé «sa colère et son indignation». Jacques Chirac et son gouvernement auront beaucoup plus de difficultés à faire taire la voix des chefs d'État du Nord de l'Europe qui protestent aujourd'hui, la voix des gens qui ont engagé des opérations de boycott des produits français», a-t-elle estimé.

De son côté, l'ancien ministre de l'Environnement et patron de Génération Ecologie, Brice Lalonde a regretté que «la France se donne ainsi en spectacle à Mururoa pour une cause manifestement erronée» et demandé à Jacques Chirac «de bien vouloir renoncer à la reprise des essais nucléaires».

Enfin, selon Ben Cramer, l'un des responsables de Greenpeace France, l'abordage du *Rainbow Warrior II* est «la gaffe qu'il ne fallait absolument pas faire, car elle va renforcer la détermination d'une grande partie de l'opinion publique» contre les essais nucléaires français. L'offensive de Greenpeace contre les essais nucléaires français dans le Pacifique sud, a été décidée le 13 juin, le jour même où le président de la République Jacques Chirac a annoncé que la France procéderait à une série de huit essais nucléaires dans le Pacifique entre septembre 1995 et mai 1996.

Parti d'Auckland le 13 juin pour sa troisième campagne à Mururoa contre les essais nucléaires, il s'est d'abord rendu à Papeete, en Polynésie française. Il a ensuite fait route vers Mururoa le 3 juillet.

Greenpeace manifestera aujourd'hui devant plusieurs ambassades et consulats de la France à travers le monde, notamment à Montréal.

Le directeur de l'organisation écologiste au Québec, François Tanguay, a affirmé que des études prouvent que du plutonium et d'autres matières radioactives ont été décelées près du site des essais.

Dans une lettre envoyée au président français Jacques Chirac, le directeur de Greenpeace au Québec rappelle que même le Parlement européen s'est joint aux écologistes et aux scientifiques pour lui demander de reconsidérer la reprise des essais nucléaires.

## Le développement de la Baie James ne serait pas une catastrophe écologique

MARIE TISON  
PRESSE CANADIENNE

Washington — Le développement hydro-électrique de la Baie James n'est pas quelque chose qui empêcherait Mère Nature de dormir. C'est qu'elle a elle-même réaménagé la géographie du Québec à plusieurs reprises au cours des âges.

C'est ce que fait valoir un auteur américain, Gregg Easterbrook, dans un volume de 700 pages intitulé *A Moment on the Earth* (Un moment sur la Terre), que vient de publier Viking Penguin.

M. Easterbrook, qui a couvert les questions environnementales pour *Newsweek* et d'autres publications, propose une nouvelle vision de l'environnementalisme qu'il appelle «écologie réaliste».

Il reconnaît les victoires enregistrées par les environnementalistes au cours des années, mais il s'en prend aux scénarios apocalyptiques et aux exagérations que font circuler plusieurs grandes organisations comme le Sierra Club et Greenpeace pour favoriser leurs campagnes de financement.

Il consacre une bonne dizaine de pages au développement hydro-électrique de la Baie James, rappelant que cette région avait passé environ 120 000 ans sous une mer de glace, sans signe de vie, lors de la dernière glaciation.

Si les réservoirs rendus nécessaires par le développe-

ment hydro-électrique de la région entraînent fatalement la mort d'un pourcentage minuscule de la faune et de la flore du Québec subarctique, la couverture glaciaire a tué 100 % des créatures qui y vivaient, rappelle-t-il. «Dans la perspective de la nature, le projet de La Grande est loin d'être grandiose, écrit-il. C'est plutôt de la petite bière.»

Il s'en prend aux principaux arguments avancés par les environnementalistes pour s'opposer à la deuxième phase du développement de la Baie James, Grande Baleine, affirmant que certains sont exagérés au point de constituer de la fraude.

Il donne l'exemple du mercure, un métal présent dans le sol qui prend une forme toxique et peut se retrouver dans la chaîne alimentaire aquatique si les terres sont inondées. Il déclare que les environnementalistes mentionnent rarement que l'activation du mercure dans les réservoirs est un phénomène temporaire, qui semble avoir peu d'effets sur les poissons locaux. Il ajoute que les tests réguliers de dépistage n'ont montré au niveau dangereux de mercure chez les Cris de la région.

Il fait valoir que si les réservoirs minent effectivement un écosystème riverain, ils provoquent la création d'un écosystème lacustre, avec une vibrante vie aquatique.

Il soutient que de tels projets sont réversibles, parce qu'il est possible d'enlever les barrages.

«La toundra et l'écologie riveraine reprendront leur place», écrit-il.

LE DEVOIR

LES BUREAUX DU DEVOIR SONT OUVERTS  
DU LUNDI AU VENDREDI DE 9H00 À 16H30  
2050, RUE DE BLEURY, 9E ÉTAGE, MONTRÉAL (QUÉBEC) H3A 3M9  
RENSEIGNEMENTS ET ADMINISTRATION : (514) 985-3333

PUBLICITÉ  
AVIS PUBLICS (514) 985-3344  
ANNONCES CLASSÉES (514) 985-3344  
PUBLICITÉ (514) 985-3399 / Télécopieur (514) 985-3390  
NUMÉRO SANS FRAIS 1-800-363-0305

SERVICE DES ABONNEMENTS  
Les numéros de téléphone suivants sont valables pour le service de livraison par camelot et pour les abonnements postaux.  
DU LUNDI AU VENDREDI DE 8H00 À 16H30  
Montréal (514) 985-3355 / Télécopieur (514) 985-3390  
Extérieur (sans frais) 1 800 463-7559